



**LIVRET ÉTUDIANT
2024 - 2025**

Sommaire

Les diplômes	5
L'organisation d'un diplôme de Licence à Tours	5
Présentation générale des études	6
Déroulement d'une année universitaire	6
Modalités de contrôle des connaissances et des compétences	7
Délivrance du diplôme de licence générale	8
Les points bonifiants	9
Cours « enjeux de la transition écologique et sociale »	9
Les compétences, engagement, réflexions citoyennes et pratiques (CERCIP)	9
L'aménagement de sa scolarité	10
Le régime spécial d'études (RSE)	10
La césure	11
Les dispositifs d'accompagnement à la réussite étudiante	12
Escale, la plateforme d'accompagnement	12
Les clés de la réussite	13
Motex	13
Transformation numérique · M-DiLL	13
L'aide à l'insertion professionnelle	13
Les certifications	15
Services étudiants	16
Maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle (MOIP)	16
La mobilité étudiante - Etudes et stages à l'étranger	17
NEOLAIA	17
Service de la vie étudiante	18
Les aides sociales	18
Service de la transition écologique et sociale	19
Présentation composante	20

Introduction

L'université de Tours place la formation, la réussite, l'innovation et la professionnalisation des étudiants au cœur de son projet.

Avec huit facultés dont un pôle santé, deux IUT, une école d'ingénieurs polytechnique et un Institut d'Administration des Entreprises (IAE), l'université de Tours offre les atouts de la pluridisciplinarité à ses plus de 32000 étudiantes et étudiants.

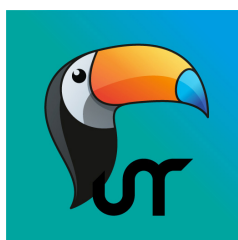
Université inclusive, elle fait une priorité de la lutte contre les discriminations, de l'égalité femmes-hommes et de la question de la transition écologique et sociale.

Elle propose des formations s'appuyant sur la recherche menée au cœur des laboratoires par les enseignantes-chercheuses et les enseignants-chercheurs. Avec plus de 34 laboratoires, l'université s'affiche comme la première institution de recherche publique en région Centre-Val de Loire.

Les équipes pédagogiques proposent des formations professionnalisantes. Elles intègrent des professionnels, universitaires comme des intervenants issus des secteurs socio-économiques. Des stages ou projets permettant le travail en groupe sont intégrés aux programmes. Enfin, les bibliothèques universitaires, réparties sur tous les campus, constituent un véritable soutien à la réussite étudiante.

Notre établissement, ouvert sur le monde, encourage la mobilité des étudiantes et étudiants, et accueille chaque année des étudiant·es et personnels internationaux. Elle est membre du groupement d'universités européennes NEOLAiA.

Via votre Environnement Numérique de Travail ENT, vous accédez à tous les services de l'université et à des outils numériques tels que votre emploi du temps, les cours en ligne, toute la documentation de la bibliothèque universitaire.



A la rentrée 2024, l'université lance l'application TOUCAM (TOurs CAMpus). Des services personnalisés vous seront proposés sur l'application : accès aux emplois du temps, agenda des événements culturels et sportifs, accès aux différents sites par géolocalisation, visuel de la carte UniCampus, contacts utiles, FAQ, et bien d'autres services.

L'application sera disponible sur les stores Apple et Android dès le 30 septembre 2024.

Autre support : une boîte à outils est à votre disposition sur la plateforme de cours en ligne CELENE. Elle a été développée afin de vous aider dans votre parcours académique et votre quotidien : carte étudiant, wifi, accès à Microsoft 365, salles en libre service, ENT, bonnes pratiques. Toutes les informations essentielles y sont accessibles pour commencer votre parcours universitaire, approfondir vos connaissances, ou vous lancer dans de nouvelles aventures intellectuelles.

Les diplômes LMD

Licence

Préparée en 3 ans après le bac, elle est structurée en 6 semestres et correspond à une valeur de 180 Crédits Européens (ECTS) validés.

Master

Préparé en 2 ans après la Licence. Il est structuré en 4 semestres et correspond à une valeur de 300 ECTS validés (180 de Licence + 120 de Master 1ère et 2^{ème} année).

Doctorat

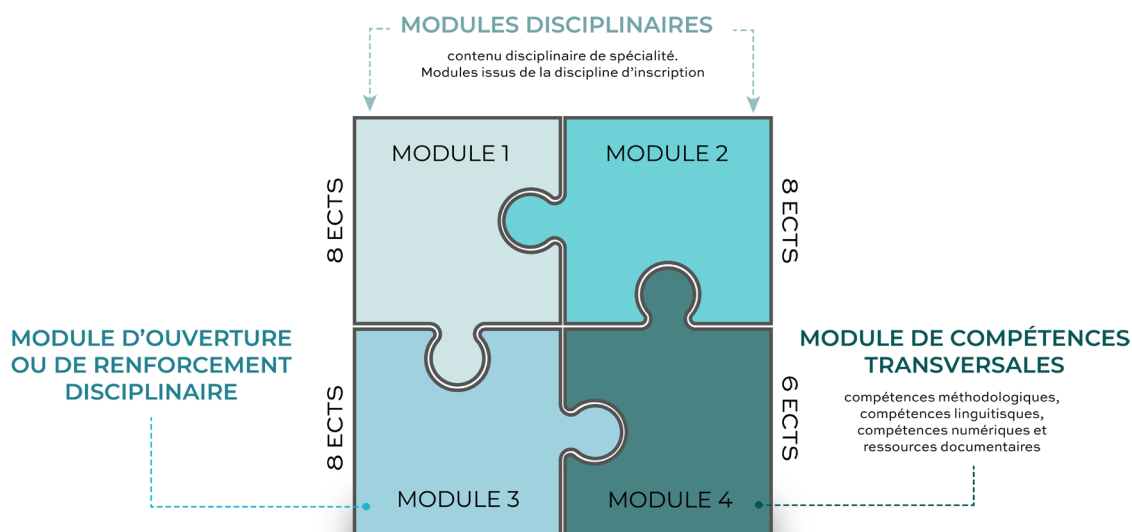
préparé en 3 ans après le Master. Il est délivré après la soutenance d'une thèse

L'organisation d'un diplôme de Licence à Tours

Grâce à la nouvelle offre de formation, vous pourrez construire votre parcours avec différentes disciplines, et un fonctionnement par modules.

Cette modularité répond à plusieurs objectifs :

- Faciliter la réorientation,
- Permettre une spécialisation progressive,
- Atteindre un niveau de pluridisciplinarité satisfaisant, permettant de renforcer votre culture, d'accroître votre ouverture d'esprit et de développer des compétences multiples.



Organisation de l'offre par semestre

Pour plus de renseignements sur votre licence, référez-vous à la partie 5 de votre livret.

Présentation générale des études

Déroulement d'une année universitaire

L'inscription administrative et pédagogique

Après votre inscription administrative à l'université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT ET À CHAQUE SEMESTRE**, vous inscrire pédagogiquement dans les cours magistraux, les travaux dirigés (TD) et le cas échéant les travaux pratiques (TP).



Les cours et gestion des absences

La présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire. Un contrôle de présence est effectué par les enseignants.

Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification.

Notre règlement des études prévoit que :

- Si l'étudiant·e détient un certificat médical, il le remet à la scolarité gestionnaire.
- Sinon, l'étudiant·e fournit une explication écrite à son enseignant·e.

Ne pas justifier son absence a des conséquences importantes sur la validation de l'année universitaire. En effet, l'absence injustifiée ABI, est indiquée sur le relevé de notes. Considéré·e comme "défaillant·e", vous ne pourrez pas valider votre année.

⚠ Les étudiants boursiers doivent être présents aux cours et aux examens, même en cas de réorientation, sous peine de voir leur bourse suspendue et faire l'objet d'un remboursement.

La réorientation

Une procédure de réorientation est organisée à la fin du premier semestre pour les étudiants·es de première année qui souhaitent changer de filière.

🔗 [réorientation à la fin du premier semestre](#)



Vous devez être particulièrement attentive et attentif à l'utilisation des ressources dans vos devoirs. Le plagiat, consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre. Il est assimilé à une fraude et donc relève de la Section disciplinaire. Les auteurs s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement.

Intelligence Artificielle Générative :

L'usage par les étudiantes et les étudiants des IA génératives (Chat GPT, Dall-E, Mistral, Copilote...) présentent des risques qu'il est essentiel de connaître (résultats incohérents, fournitures de données confidentielles, perte d'autonomie dans la maîtrise des savoirs et des compétences, problème éthique dans la rédaction de travaux qui doivent être évalués...). Les étudiantes et étudiants sont responsables des travaux académiques qu'ils présentent et donc de l'utilisation qu'ils font de l'IA dans ceux-ci. Cela implique de se rapprocher des équipes pédagogiques des différentes formations pour s'assurer des usages autorisés et proscrits des Intelligences artificielles.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) de l'université de Tours

Modes de contrôle - sessions - information

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences appelées M3C cadrent les épreuves d'examens, leur valeur pour la validation de l'année, les coefficients comme les Crédits Européens associés (ECTS). Elles permettent de vérifier l'acquisition des connaissances et compétences tout au long de l'année.

Les M3C peuvent être adaptées par les équipes pédagogiques dans le contrat pédagogique afin de prendre en compte les parcours personnalisés ou prévoir des rythmes spécifiques d'apprentissage.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par :

- Un contrôle continu et régulier,
- Un examen terminal,
- Ces deux modes de contrôle combinés.

Deux sessions de contrôle des connaissances et compétences sont organisées par année universitaire pour chaque cours appelé également « élément pédagogique » : la première session et la seconde chance.

Seconde chance

L'organisation de cette seconde chance vous est garantie. Elle peut consister en :

- Une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale
- En cas de contrôle continu intégral, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre (par ex organiser 3 épreuves et retenir les 2 meilleures notes).

Les étudiant·es ayant des contraintes particulières, et notamment relevant d'un régime spécial d'études (RSE), bénéficient de droit d'une évaluation de substitution organisée par les établissements dans des conditions arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire (un chapitre ultérieur sera consacré au RSE).

Toute évaluation organisée hors des séances de travaux dirigés ou pratiques est annoncée au moins sept jours à l'avance aux étudiants.

Capitalisation - compensation - report de notes - validation en licence générale

Vos semestres sont organisés en modules. Ces modules comprennent un ou plusieurs éléments pédagogiques.

Pour valider un module, il faut que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui le composent, affectés de leurs coefficients, soit égale ou supérieure à 10/20.

Le module alors validé est acquis définitivement même en cas de redoublement. Il n'est plus possible de s'y réinscrire. Il en est de même des crédits européens (ECTS).

Tableau récapitulatif des différents cas de validation ou ajournement :

Modules	Note	Acquisition	Validation	Année
CAS 1	tous les modules ont une note ≥ 10 , ils sont définitivement acquis et l'année est validée.			
CAS 2	Module 1 - Semestre 1	Module acquis	Validé	L'année est validée : · Si la moyenne à l'année égale ou supérieure à 10/20 et · Si la moyenne sur les quatre modules dits fondamentaux (modules 1 et 2 des deux semestres) égale ou supérieure à 10/20
	Module 2 - Semestre 1	Module acquis	Validé	
	Module 3 - Semestre 1	Module non-acquis	Validé par compensation	
	Module 4 - Semestre 1	Module non-acquis	Validé par compensation	
	Module 1 - Semestre 2	Module acquis	Validé	
	Module 2 - Semestre 2	Module acquis	Validé	
	Module 3 - Semestre 2	Module non-acquis	Validé par compensation	
	Module 4 - Semestre 2	Module non-acquis	Validé par compensation	
CAS 3	Module 1 - Semestre 1	Module acquis	Validé	L'année est non validée si la moyenne générale sur les 8 modules est inférieure à 10.
	Module 2 - Semestre 1	Module non-acquis	Non validé	
	Module 3 - Semestre 1	Module acquis	Validé	
	Module 4 - Semestre 1	Module non-acquis	Non validé	
	Module 1 - Semestre 2	Module non-acquis	Non validé	
	Module 2 - Semestre 2	Module non-acquis	Non validé	
	Module 3 - Semestre 2	Module acquis	Validé	
	Module 4 - Semestre 2	Module non-acquis	Non validé	
CAS 4	Module 1 - Semestre 1	Module acquis	Validé	L'année est non validée. La moyenne à l'année est supérieure ou égale à 10 mais la moyenne au 4 modules dits fondamentaux est inférieure à 10. L'étudiant est ajourné.
	Module 2 - Semestre 1	Module non-acquis	Non validé	
	Module 3 - Semestre 1	Module acquis	Validé	
	Module 4 - Semestre 1	Module acquis	Validé	
	Module 1 - Semestre 2	Module acquis	Validé	
	Module 2 - Semestre 2	Module non-acquis	Non validé	
	Module 3 - Semestre 2	Module acquis	Validé	
	Module 4 - Semestre 2	Module acquis	Validé	

Il peut arriver qu'un·e étudiant·e ne valide pas son année mais valide une part importante des éléments pédagogiques ou modules. Dans ce cas, s'il ou elle le souhaite, il est possible de poursuivre dans l'année supérieure en cumulant, les matières restant à valider et les éléments de l'année supérieure.

Il faut cependant remplir les conditions suivantes :

- Entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année de la licence : avoir capitalisé au moins 70% des coefficients des modules de L1 ;
- Entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année de la licence : avoir validé la première année de licence et avoir capitalisé au moins 80% des coefficients des modules de L2.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.

Attention, cette mesure demande un surcroît de travail, et vous pouvez faire le choix de ne pas activer cette option.

Délivrance du diplôme de licence générale

A l'issue des examens de 3^{ème} année, le jury se réunit et délibère sur vos résultats.

Pour valider la licence, il faut :

- Avoir validé chacune des 3 années
- Avoir la moyenne sur 10 aux 3 années

Les résultats sont publiés sur votre Environnement de Travail (ENT) via les tuiles ESCALE et MDW (Mon Dossier Web).

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf si vous constatez une erreur matérielle. Il faut alors vous manifester au plus vite auprès de votre responsable d'année, ou de votre scolarité.

Les points bonifiants

Depuis la rentrée 2024, il est désormais possible d'acquérir des points bonifiants pour la participation :

- au MOBIL,
- à une CERCIP "bonifiante" (en L2 ou L3 en plus du CERCIP obligatoire)

Ces points sont ajoutés à la moyenne de l'année mais ne permettent pas de valider les modules disciplinaires fondamentaux (1 et 2).

Cours « enjeux de la transition écologique et sociale »



Les étudiant·es de deuxième année de licence générale suivent un cours dédié aux enjeux de la transition écologique et sociale.

Ce cours est commun à toutes les licences de l'université. Il aborde les thématiques du climat, de la biodiversité, de l'énergie, des ressources naturelles et les nouveaux modèles socio-économiques. Il est également l'occasion de décrire les méthodes de construction des connaissances scientifiques.



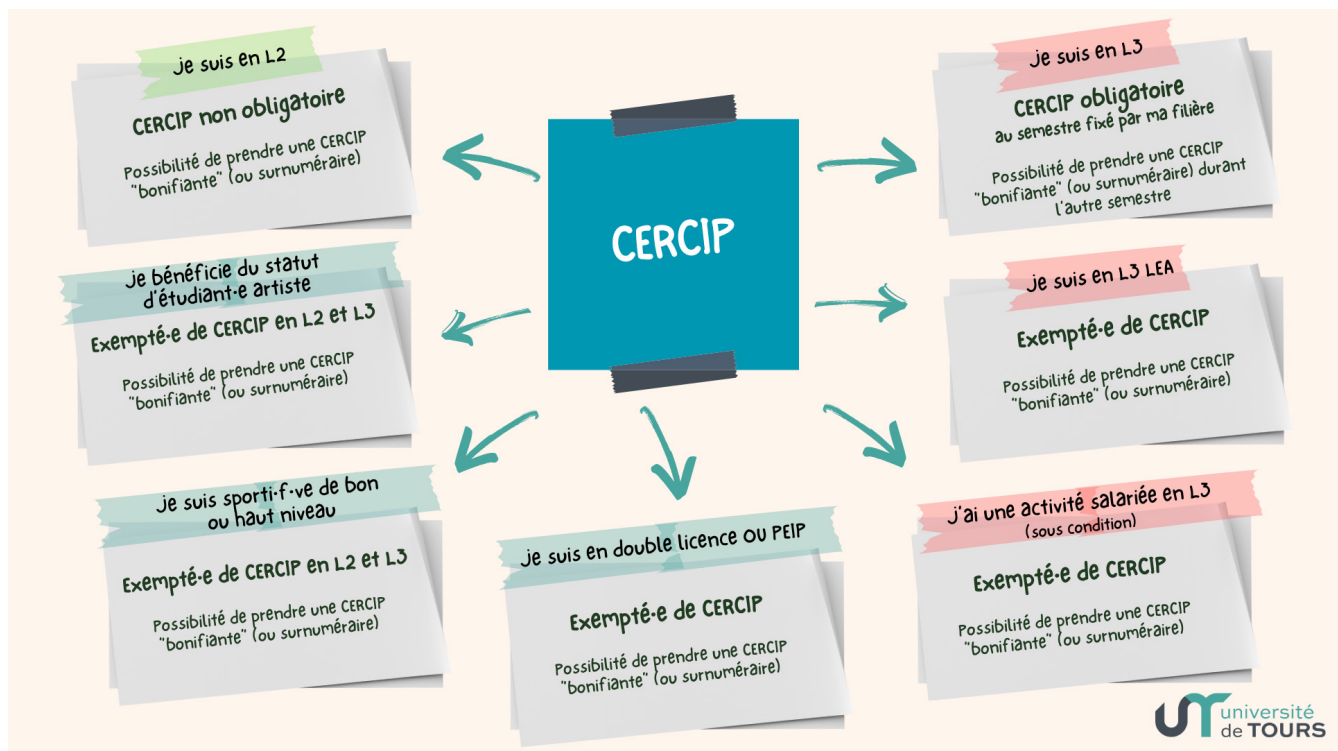
Il se tient sous forme interactive avec dix heures en présentiel au rythme de deux heures toutes les deux semaines et des activités en autonomie.

Il est affecté de 2 crédits ECTS.

🔗 [se former aux transitions écologiques](#)

Les compétences, engagement, réflexions citoyennes et pratiques (CERCIP)

Elles appartiennent au MODULE 4. Elles ont une valeur de 2 crédits européens. Le catalogue des cours proposés est affiché sur le site internet de l'université et l'étudiant doit obligatoirement s'y inscrire pédagogiquement.



L'offre de CERCIP comprend des cours de pratiques culturelles, artistiques, sportives, en lien avec l'engagement étudiant, la transition écologique et sociale, l'insertion professionnelle. Les étudiants inscrits en double-licence, en LEA, en PEIP, les sportifs et artistes de haut niveau qui sont dispensés des CERCIP.

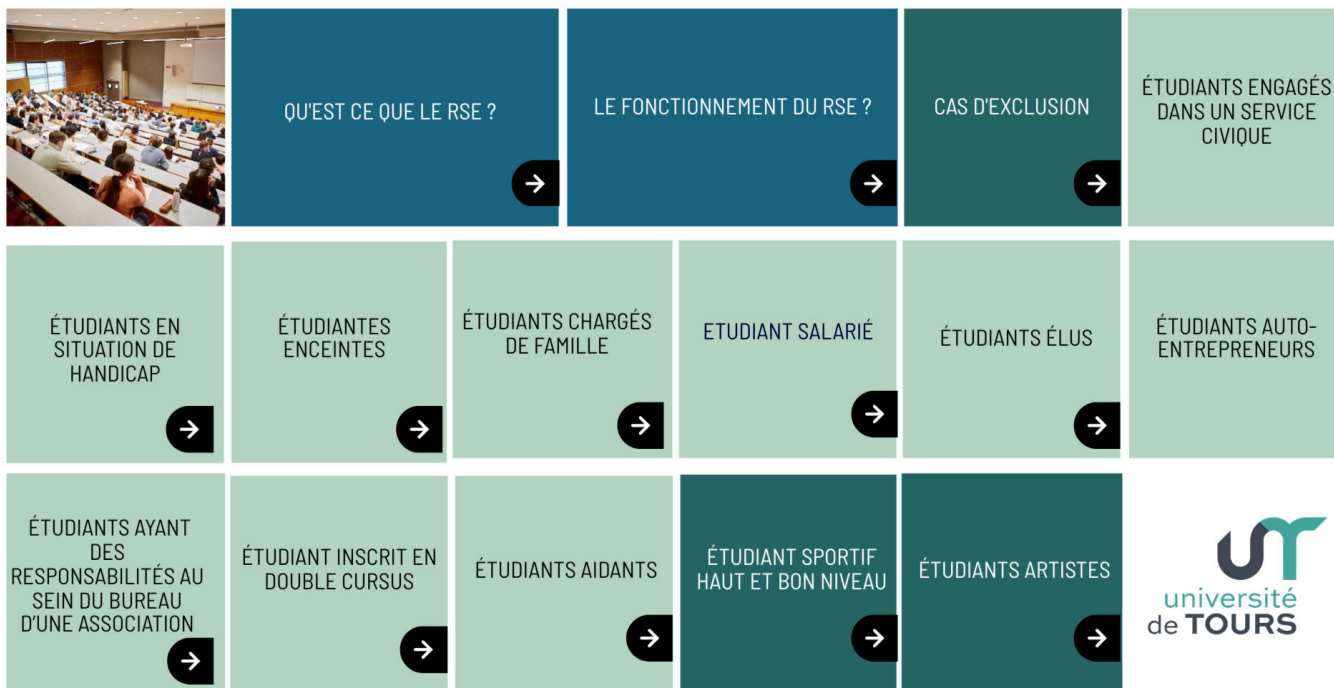


Les étudiants salariés -sous conditions- sont également dispensés de CERCIP.

Consultez la liste des CERCIP et leur descriptif début septembre : 🔗 [CERCIP](#)

L'aménagement de sa scolarité

Le régime spécial d'études (RSE)



Vous avez une activité ou un statut qui ne vous permet pas de vous consacrer à 100% à vos études?

Une solution d'aménagement de votre scolarité existe : le Régime Spécial d'Etudes (R.S.E.)

Le Régime Spécial d'Etudes vous donne droit à des aménagements d'emploi du temps et/ou d'examen, une dispense d'assiduité en TD.



Vous pouvez demander à bénéficier de ce dispositif via le formulaire en ligne avant le 30 septembre pour le 1^{er} semestre et le 31 janvier pour le second semestre.

[Aménager sa scolarité](#)

ARTISTE



Étudiants artistes : ces étudiants bénéficient d'un statut particulier et leur situation fait l'objet d'une procédure particulière. Une page est dédiée au dispositif sur le site internet de l'université ICI. Ces étudiants ne doivent pas remplir le formulaire RSE.

[Étudiant artiste](#)

SPORTIF DE HAUT NIVEAU



Étudiant Sportif de haut et de bon niveau : l'étudiant doit prendre contact avec le Service des Sports de l'université.

🔗 [Sportif de haut niveau](#)

SITUATION DE HANDICAP OU PROBLÈME DE SANTÉ

Les étudiant·es ayant des difficultés liées à leur état de santé impactant leurs études, sont invité·e·s à contacter le Service de Santé Etudiante (SSE). A noter, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un dossier à la MDPH pour faire une demande d'aménagements auprès du SSE.

Les étudiantes souffrant de dysménorrhées ne doivent pas hésiter à contacter le SSE.

ATTENTION : Une visite médicale au SSE est indispensable pour bénéficier d'aménagements d'examen, de cursus et/ou de cours.

La césure



LA PÉRIODE DE CÉSURE

La période de césure permet à un étudiant de suspendre temporairement la formation dans laquelle il est inscrit, afin d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit de façon autonome, soit encadré au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. Elle permet à l'étudiant de pouvoir réaliser un ou plusieurs stages.

Elle devra se dérouler sur au moins un semestre universitaire et débuter obligatoirement en même temps que ce semestre universitaire ou sur une année complète. Chaque cycle d'études ouvre droit à une seule période de césure. La période de césure ne peut pas être à cheval sur deux années universitaires.

Elle ne peut avoir lieu qu'à la demande de l'étudiant auprès de l'université et sous réserve de l'accord de celle-ci.

Afin de ne pas créer d'inégalité liée à l'obligation d'assiduité, de ne pas consommer des droits à bourse qui feraient défaut au retour en formation, le statut d'étudiant boursier ne sera pas accordé pour les césures se déroulant sur une année universitaire complète, sauf pour les étudiants inscrits en parallèle dans une autre formation de l'université de Tours.



🔗 [S'informer sur la césure](#)

🏠 60 rue du Plat d'Étain 37000 Tours

✉ pascale.garcia@univ-tours.fr

Les dispositifs d'accompagnement à la réussite étudiante

Escale, la plateforme d'accompagnement



Escale est une plateforme en ligne d'accompagnement à la réussite étudiante. Elle permet de favoriser la rencontre entre l'étudiant de licence et les différents accompagnants qu'il peut solliciter durant son cursus universitaire.

L'interlocuteur privilégié de l'étudiant·e est sa directrice ou son directeur d'études, un enseignant qui a la responsabilité supplémentaire d'accompagner les étudiant·es en difficultés.

Le rôle de directrice ou de directeur d'études est mis en place par les arrêtés licence et licence professionnelle. Son but est d'assurer le suivi des étudiants dans le cadre d'un contrat pédagogique. Pour ce faire, il doit :

- Informer l'étudiant sur l'organisation et les attendus de la formation,
- Formaliser le contrat pédagogique avec l'étudiant et assurer son suivi,
- Détecter et accompagner individuellement les étudiants en situation difficile.

Avec Escale, les étudiant·es de licence :

- Ont accès à leurs notes
- Signent leur contrat pédagogique de réussite étudiante (CPRE)
- Sont informés·es des événements qui ont lieu chaque mois (ateliers Clé de la réussite, forums, ateliers organisés par le service de la transition écologique, événements de la vie étudiante et de campus ...)
- Peuvent prendre rdv avec leur directrice ou directeur d'études
- Peuvent trouver les contacts de différents services (orientation, santé, mobilité, vie étudiante ...).

Pour accéder à Escale : scannez ce QR-Code ou bien connectez-vous via votre ENT avec la tuile Escale

 [Escale](#)

 support.escale@univ-tours.fr



Les clés de la réussite



L'université programme chaque semestre des ateliers pour vous aider à atteindre vos objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Savoir prendre des notes », « Se préparer aux examens », « Création graphique », « Planifier son travail »... Les ateliers se déroulent en dehors des cours et sont d'une durée moyenne d'1 h 15. Ils sont facultatifs mais sur inscription.



Ils sont proposés en présentiel, en distanciel et/ou en mode asynchrone. Cette dernière modalité vous permet de suivre l'atelier quand vous le souhaitez ou plusieurs fois.

🔗 [Clés de la réussite](#)

✉ clesdelareussite@univ-tours.fr

Motex



MOTEX est un cours en ligne de remédiation en langue et grammaire françaises.

Son objectif ? Vous permettre de réviser les fondamentaux de la langue française afin de vous permettre :

- d'écrire des textes de qualité bien construits et sans fautes
- de comprendre et analyser des textes complexes.

🔗 [MOTEX](#)

Transformation numérique • M-DiLL



Depuis plusieurs années, nous constatons la montée en puissance du numérique, phénomène qui représente aujourd'hui un facteur de développement économique important. C'est pourquoi le dispositif Multi-Disciplinary Learning Lab (M-DiLL) permet aux entreprises/ établissements de formation d'être accompagnés dans la définition et la recherche de solutions relatives à leurs projets de transformation numérique pendant 5 mois (début octobre à début mars) par les étudiants.

🔗 [Transformation numérique DiLL](#)

L'aide à l'insertion professionnelle

Le MOBIL : Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence



Le Module d'orientation, de bilan et d'insertion en licence (MOBIL) s'adresse à tous les étudiant·es de Licence.

Il leur permet :

- de travailler sur leur projet professionnel et les compétences permettant de préparer la suite de leurs études,
- d'effectuer des stages.

Le MOBIL est constitué :

- d'heures de TD pour aider à construire son projet,
- d'actions MOBIL (ateliers, visites d'entreprises, conférences, rencontres, ...) permettant de découvrir différents environnements professionnels en fonction des intérêts des étudiant·es.



Voici le programme du MOBIL au cours des trois ans de la licence :

- L1 : présentation du MOBIL, méthodologie de la recherche d'informations sur un métier ou un secteur d'activité, entretien avec un professionnel.
- L2 : poursuite d'études, préparation de l'entrée en master, en licence professionnelle ou sur le marché du travail, réalisation d'un CV.
- L3 : explorer les compétences universitaires et extra-universitaires acquises pendant la licence, valoriser les acquis.

Des ressources en ligne sont mises à disposition sur CELENE.

Le MOBIL est valorisé par l'attribution de points bonifiants. Ils sont pris en compte dans la moyenne générale de l'année (avec un bonus maximal de 0,167 sur la moyenne de l'année). Les points bonifiants n'entrent pas dans le calcul de la moyenne des modules disciplinaires.



IMPORTANT : Il n'est pas possible de valider des points bonifiants en cas d'absence au TD MOBIL.

🔗 [Le MOBIL](#)

Les stages

Les étudiants de licence peuvent effectuer un stage. Il doit être prévu dans la maquette d'enseignement ou dans le cadre du MOBIL.

L'organisation d'un stage obéit à une réglementation stricte à respecter :

- Une convention de stage doit être impérativement signée entre la structure d'accueil, l'étudiant et l'université AVANT LE DEBUT DU STAGE.
- Ne pas être assimilé à un emploi.

Pour obtenir et valider une convention de stage : sur votre ENT, utilisez la tuile "Convention de stage".

🔗 [Les stages à l'université](#)

Les certifications

Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES



Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) est une certification d'État accréditée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Le CLES s'appuie sur les compétences linguistiques du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Il permet aux candidats de certifier leur niveau dans plusieurs langues vivantes et évalue la compréhension et l'expression écrite et orale.

Une des particularités du CLES est l'évaluation de l'interaction orale aux niveaux B2 et C1, qui est une compétence essentielle dans le monde de l'entreprise.

Le CLES apprécie la capacité des candidats à utiliser la langue dans des situations et actions réelles, aussi bien dans la vie de tous les jours que dans les activités professionnelles.

Le CLES est gratuit pour les étudiants de l'université de Tours.



[Certificat de Compétences en Langues pour l'Enseignement Supérieur \(CLES\)](#)

La certification numérique PIX



PIX est une plateforme nationale de certification numérique en ligne.

Selon leur filière, les étudiants ont la possibilité de passer la certification PIX, en complément de leurs cours de compétences numériques.

Cette information vous sera communiquée par votre enseignant de compétences numériques.



La certification est obligatoire pour les étudiants inscrits en orthophonie et en pharmacie.

[PIX](#)

Services étudiants

Maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle (MOIP)

La M.O.I.P. est une équipe d'expert.es qui accompagne étudiants, jeunes diplômés et adultes en reprise d'étude sur les questions suivantes :

- Choix d'orientation ou de réorientation
- Projet professionnel
- Recherche de stage
- Candidatures en emploi, en concours ou en formation
- Projets de création d'activité (entreprises, associatifs, collectifs...)

Les chargé.es d'orientation, d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat organisent des conférences métiers, des visites d'entreprise et de nombreux ateliers tout au long de l'année universitaire.

La M.O.I.P. propose également Rpro Stage|Emploi, une plateforme d'offres de stages, d'emplois, de jobs, de conseils concrets et utiles, d'agenda, d'actualité sur le recrutement...

Entrepreneuriat étudiant - Pépité



Cultivez votre esprit d'entreprendre !

PEPITE vous offre l'opportunité de développer votre esprit d'entreprendre à travers des actions variées tout au long de vos études. Ouverts à tous, les dispositifs proposés (Créa'Campus, Certificat Universitaire...) vous permettent d'améliorer vos connaissances sur la création d'entreprise ou de monter des projets créatifs et innovants.



📍 [Pépité](#)

Réseau professionnel - Rpro



- Rpro Stage|Emploi est le réseau alumni (ouvert aux étudiants et aux anciens) de l'université de Tours. Vous y découvrirez le programme des ateliers et des conseils pour votre recherche de job et/ou de stage, des infos sur les concours.

Activez votre compte et vous aurez également accès à des dizaines d'offres sur :



📍 rpro.univ-tours.fr

✉ moip@univ-tours.fr

☎ 02 47 36 81 70

Horaires d'ouverture au public : Du lundi au vendredi = 9h-12h / 13h30-17h

La mobilité étudiante - Etudes et stages à l'étranger

Ouverte sur le monde, l'université de Tours se veut résolument internationale. Dans cette optique, elle participe activement à la promotion de la coopération et des échanges entre pays.

Effectuer une partie de ses études à l'étranger est une expérience forte qui valorise votre formation, votre capacité d'autonomie et votre capacité d'adaptation intellectuelle.

L'université de Tours propose des programmes en Europe ou hors Europe.

- **En Europe** : A partir de la 2ème année d'études et jusqu'au Doctorat, le programme ERASMUS permet d'effectuer un séjour d'un semestre ou d'une année universitaire complète au sein d'une Université européenne partenaire (200 universités possibles).
- **Hors Europe** : L'université de Tours a des partenariats avec des universités américaines, canadiennes anglophones, québécoises et selon les filières : australiennes, japonaises, argentines,...

La mobilité est soumise à une sélection.

Afin de vous aider à préparer votre mobilité, l'université met à votre disposition :

- Des pages d'informations sur les études et stages à l'étranger, et des guides sur le <https://www.univ-tours.fr/> rubrique « International »,
- Des réunions d'informations et ateliers pratiques (surveillez votre mail univ-tours),
- Une CERCIP spécifique intitulée « Préparer sa mobilité internationale »
- Un programme Service Learning et des rencontres « Tandem », conversations entre étudiants français et internationaux dans les différents centres de ressources en langues de l'université

Vous pouvez bénéficier d'aides financières à la mobilité

Elles sont variées et dépendent du programme choisi. Elles peuvent être attribuées par le Ministère, l'Europe, l'Université, le Conseil Régional...



[international](#)

international@univ-tours.fr

02 47 36 67 04

NEOLAiA



Depuis 2021, l'université de Tours est membre de l'alliance européenne NEOLAiA, composée de 9 universités situées en Allemagne, Espagne, Suède, République Tchèque, Italie, Roumanie, Chypre, Lituanie, France.

En 2023, l'alliance a été labellisée par la Commission Européenne, pour mettre en place de multiples actions communes aux 9 universités.

Dans le cadre de l'université européenne NEOLAiA, un·e étudiant·e peut participer à de nombreuses actions pédagogiques répondant aux piliers thématiques de l'alliance, tels que la diversité et l'inclusion et la transformation numérique, tout en ayant une approche pluridisciplinaire des enseignements et en incitant la mobilité européenne d'étude ou de stage.

Ces actions pédagogiques se présentent sous différents formats tels que des enseignements hybrides, écoles d'été, projets multimédias avec d'autres étudiants européens...

Les enseignements, souvent associés à de la mobilité, seront dispensés sous différents modes : présentiel, distanciel, comodalité.

L'enseignement dans le cadre de NEOLAiA peut se substituer à un élément pédagogique défini dans les maquettes de votre formation ou être une formation supplémentaire permettant l'acquisition de crédits supplémentaires. Pour bénéficier de plus d'informations concernant votre filière et l'EP à substituer, nous vous invitons à prendre contact avec votre directeur d'études ou responsable d'année.



🔗 [NEOLAiA](#)

✉ neolaia@univ-tours.fr

Service de la vie étudiante

La Direction de la Vie Étudiante et de Campus (DVEC) a pour rôle d'assurer la coordination de 4 services :

- Le Service de la Vie Etudiante (SVE) : vie associative, accompagnement de projets étudiants et campus, valorisation de l'engagement, accueil et aide à l'intégration,
- Le Service Santé Etudiante (SSE),
- Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS),
- Le Service Culturel.

La DVEC assure la gestion de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Son objectif principal est de favoriser votre épanouissement dans tous les aspects de votre vie d'étudiant·e : accompagnement à la réussite dans les projets d'études et professionnels, vie pratique, accès aux soins, lutte contre la précarité, pratiques sportives et culturelles, citoyenneté, bien-être, inclusion.

🔗 [campus](#)



🔗 [SVE](#)



🔗 [SSE](#)



🔗 [SUAPS](#)



🔗 [Service Culturel](#)

Les aides sociales



Les difficultés financières ne doivent pas être à frein à vos études.
Le CROUS et l'Université vous proposent différentes aides financières.

☞ [aides sociales](#)

Service de la transition écologique et sociale



Avec pour objectif d'aller vers un modèle plus respectueux de l'environnement, plus conscient des enjeux énergétiques et climatiques, le Service du Pilotage de la Transition écologique conduit une stratégie de transformation en profondeur de l'université. Ainsi il impulse, déploie et soutient des pratiques plus respectueuses de l'environnement dans l'ensemble des missions et fonctionnement de l'établissement.

Concrètement, comment cela se traduit-il ?

- Installation de stations de réparation et de gonflage de vélos, proches des abris à vélo
- Nouvelle gestion des déchets
- Mise à disposition de composteurs sur tous les sites universitaires
- 5 jardins partagés ouverts à toutes et tous
- Des cours magistraux sur la prévention des déchets, les mobilités bas carbone et l'alimentation durable
- Une charte de bonnes pratiques numériques
- Des engagements bénévoles sur les thèmes des déchets, des mobilités et de la biodiversité
- Des actions de sensibilisation à la transition écologique et sociale

Retrouvez la programmation et les liens d'inscriptions directement sur



☞ [transition écologique](#)

Pour vous déplacer, optez pour les transports bas carbone

☞ [transports et mobilités](#)

Vous aussi, devenez acteur et actrice de la transition écologique, il y a encore tant à inventer !

Toutes les idées et les envies sont les bienvenues, contactez-nous :

✉ spote@univ-tours.fr





Présentation de la composante - Sommaire

Présentation de la faculté Lettres et Langues – p. 22

Les départements – p. 23

A. Présentation du département Droit-Langues – p. 24

B. Présentation de la double licence Droit-Langues – p. 25

B1. Présentation de la licence 1^{ère} année (L1) – p. 28

B2. Présentation de la licence 2^{ème} année (L2) – p. 37

B3. Présentation de la licence 3^{ème} année (L3) – p. 46

C. Calendrier universitaire – p. 55

Présentation de la faculté de lettres et langues

L'UFR est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de **8** départements : **Allemand, Anglais, Droit-Langues, Espagnol-Portugais, Italien, Langues Etrangères Appliquées (LEA), Sciences du Langage et Sociolinguistique et Didactique des Langues.**

Une filière **lettres** comprenant 5 départements (français, latin, grec, littérature comparée, arts du spectacle).

Quelques chiffres

A l'Université : environ **26010** étudiants inscrits en 2023-2024 dont **2939** à la Faculté de lettres et langues, **150** enseignants chercheurs, **25** personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

La Direction de l'UFR

Adresse : 3 rue des Tanneurs, 37000 TOURS

Directeur : **BIDEAU Alain**

Responsable administratif : **MARTIN Hubert**

Secrétariat de l'UFR : **RIEUL Céline, Bureau 144 tél : 02.47.36.64.82**

Le service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages, les conventions et les aides sociales.

Responsable de la scolarité : **GAUTIER Graziella**

Bureau 138 tél : 02.47.36.68.35 Courriel : scolarite.lettres@univ-tours.fr

BOUVET Lydia, 02 47 36 66 06

CHOISY Laurence, 02 47 36 65 67

COUTARD Ketty, 02 47 36 66 05

Horaires d'ouverture au public : tous les jours de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Fermé le vendredi après-midi et le samedi



Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques. Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Liste et coordonnées des différents départements et des responsables de filières

Enseignements	Les secrétariats pédagogiques	Contact courriel
Allemand	Bureau 48	severine.carvalho@univ-tours.fr
Anglais	Bureau 48	gaelle.arandelle@univ-tours.fr
		manuelle.bataille@univ-tours.fr
Droit-Langues	Bureau 58	camille.pollonihautemaniere@univ-tours.fr
Espagnol – Portugais	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
Italien	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
L.E.A (Langues Etrangères Appliquées)	Bureau 25	aurelie.hannoun@univ-tours.fr
		stephanie.desoeuvres@univ-tours.fr
Lettres	Bureau 106 (1er étage)	christine.climent@univ-tours.fr
Sciences du langage	Bureau 23	stephanie.fuseau@univ-tours.fr
Sociolinguistique et Didactique des Langues	Bureau 08 bis	cindy.carlos@univ-tours.fr
Modules libres		
Allemand	Bureau 48	severine.carvalho@univ-tours.fr
Arts du Spectacle	Bureau 106 (1er étage)	cyrille.malapert@univ-tours.fr
Cultures Méditerranéennes	Bureau 48	severine.carvalho@univ-tours.fr
Espagnol/Italien	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
Grands textes	Bureau 48	gaelle.arandelle@univ-tours.fr
Langues et Education et F.L.E. (Français Langue Etrangère)	Bureau 23	elodie.perez@univ-tours.fr
P.R.I. (Politique et relations Internationales)	Bureau 58	camille.pollonihautemaniere@univ-tours.fr
	Bureau 5 de l'extension	marielle.avice@univ-tours.fr (pour les étudiants d'échange)
	Bureau 205 - 2eme étage	sylvie.lepourtois@univ-tours.fr (Référénte Administrative Handicap)



A- Présentation du département Droit-Langues

Direction du département

GOËTZMANN, Marc : marc.goetzmann@univ-tours.fr, bureau 57.

Secrétariat pédagogique

POLLONI-HAUTEMANIÈRE, Camille : camille.pollonihautemaniere@univ-tours.fr, bureau 58.

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au jeudi de 8h45 à 13h00 et de 14h00 à 17h45 (vendredis en télétravail).

Responsables d'année

- **Responsable L1 : POPINEAU, Joëlle** : DLResponsableL1@univ-tours.fr, bureau 57.
- **Responsable L2 : SHEPPARD, Elizabeth** : elizabeth.sheppard@univ-tours.fr, bureau 59.
- **Responsable L3 : GOËTZMANN, Marc** : marc.goetzmann@univ-tours.fr, bureau 57.

Équipe d'enseignants

Anglais

- CHOMMELOUX, Alexis : alexis.chommeloux@univ-tours.fr, bureau 59.
- FERNEE, Tadd : tadd.fernee@univ-tours.fr, bureau 59.
- GOËTZMANN, Marc : marc.goetzmann@univ-tours.fr, bureau 57.
- MELONI, Dino : dino.meloni@univ-tours.fr, bureau 59.
- POPINEAU, joëlle : joelle.popineau@univ-tours.fr, bureau 59.
- SHEPPARD, Elizabeth : elizabeth.sheppard@univ-tours.fr, bureau 59.
- TOURY, Isla : isla.toury@univ-tours.fr, bureau 59.

Allemand

- GODEFROY, Bruno : bruno.godefroy@univ-tours.fr, bureau 4.

Espagnol

- GONZÁLEZ PÉREZ, Gonzalo, gonzalo.perez@univ-tours.fr, bureau 4.
- OVALLE OROZCO, Margarita : margarita.ovalle@univ-tours.fr, bureau 4.
- TORRELLAS CASTILLO, Manuel : manuel.torrellas@univ-tours.fr, bureau 4.

Italien

- SPAMPINATO, Antonio, antonio.spampinato@univ-tours.fr, bureau 59.



B- Présentation de la double licence Droit-Langues

Présentation générale

Nos étudiants et étudiantes suivent en parallèle deux formations complémentaires et valident ainsi deux licences :

- une licence de droit français
- une licence de langues étrangères appliquées au droit

À partir de septembre 2024, nos étudiants pourront choisir entre deux parcours de spécialisation en troisième année de licence : Droit Privé et Droit Public.

Les doubles licences Droit-Langues parcours Droit Public et Droit Privé ont pour objectif de former des juristes et des linguistes polyvalents, capables de faire carrière aussi bien à l'international que dans l'une des nombreuses spécialités en droit français ou en langues étrangères.

Nos étudiants sont donc doublement formés en droit français et dans deux langues l'anglais et une deuxième langue (espagnol, italien, allemand) qu'ils étudient en lien avec le contexte juridique des aires linguistiques concernées.

À l'heure de la mondialisation, notre double licence répond au besoin grandissant des professionnels et des institutions nationales, européennes et internationales d'associer à leurs projets des juristes français ayant une excellente maîtrise de plusieurs langues étrangères et des systèmes juridiques d'aires linguistiques diverses. Ceci explique notre choix, ambitieux, de former nos étudiants au trilinguisme et de leur développer leurs compétences juridiques dans deux langues étrangères.

Compétences acquises

Compétences disciplinaires

- Double compétence complémentaire en Droit français et en Langues Étrangères Appliquées au droit
- Connaissance approfondie du système juridique français et des principales disciplines du droit
- Maîtrise de deux langues étrangères (langue générale et langue juridique)
- Connaissance approfondie des systèmes juridiques des pays parlant les langues étrangères étudiées, dans l'espace européen et international

Compétences professionnelles

- Communiquer, à l'oral comme à l'écrit, dans trois langues de façon claire, efficace, et professionnelle
- Capacité d'analyse, de synthèse ainsi que de traduction de documents juridiques complexes
- Identifier et mobiliser les concepts juridiques essentiels pour remplir des missions de conseil juridique, traduction, négociations commerciales, etc.

- Mener des recherches approfondies sur des sujets complexes en vue de la réalisation de présentations ou de rapports écrits
- Habilité à travailler dans un contexte multinational complexe (droit européen et droit international)

Principaux débouchés professionnels

Les anciens étudiants de la double licence Droit-Langues se destinent dans leur grande majorité à travailler dans le domaine juridique. Ils travaillent ainsi dans le secteur privé, où ils effectuent des missions de juriste d'entreprise et de conseil, comme dans le secteur public, autant pour des collectivités territoriales que pour des organisations européennes et internationales.

Concernant le droit, les parcours les plus fréquents sont les suivants :

- Droit européen
- Droit international
- Droit des affaires internationales
- Droit des affaires et de la concurrence
- Droit comparé
- Droit de l'entreprise
- Droit du numérique
- Droit pénal
- Droit de la santé

Néanmoins, nos étudiants ont de nombreuses autres opportunités après leur double licence. Voici les exemples de parcours les plus récurrents :

- Traduction spécialisée et interprétariat
- Commerce International
- Coopération Transfrontalière
- Relations Internationales
- Management international

Organisation des enseignements

Les enseignements de la double licence droit-langues sont partagés entre l'UFR de Droit, Économie et Sciences Sociales et l'UFR de Lettres & Langues de l'Université de Tours. La semaine est donc organisée pour minimiser les déplacements des étudiants entre ces deux campus (Deux Lions pour le droit, Tanneurs pour les langues).

Les enseignements sont distribués en trois blocs :

- des **modules de droit** dispensés au campus des Deux Lions
- des **modules de langues** appliquées au droit au campus des Tanneurs
- un **module dit « transversal »** permettant entre autres aux étudiants de renforcer leur formation juridique et de développer des compétences fondamentales

Le programme des **enseignements de droit**, lors des deux premières années de licence, a vocation à poser les fondements d'une culture juridique large, avant que les étudiants puissent se spécialiser (droit privé / droit public) à partir de leur troisième année, et ce en fonction de leurs projets personnels. Le module « transversal » permet aux étudiants de la double licence de conserver un large éventail de possibilités jusqu'à la fin de leur formation.

Le programme des **enseignements de langues appliquées au droit** permet aux étudiants de recevoir une initiation au droit constitutionnel, public, privé et international relatif à deux aires linguistiques différentes. Les cours de langue juridique appliquée et de traduction ont pour vocation d'approfondir les connaissances des étudiants dans les domaines juridiques étudiés, tout en cultivant leurs compétences professionnelles (travaux de groupe, traduction et analyse de documents juridiques, rédaction de rapports, etc.).

Les étudiants volontaires peuvent suivre un **module optionnel « Politique et Relations Internationales »** tout au long de leur licence. Voici quelques exemples de ces enseignements, en grande partie dispensés en anglais :

- Introduction to International Relations
- Comparative Political Regimes and Constitutional Law in Europe
- History of International Trade and Globalization
- Global Studies
- International Human Rights



B1 Présentation de la Licence 1ère année (L1)

Nom du responsable : Joëlle Popineau DLResponsableL1@univ-tours.fr

Deux parcours sont à distinguer en L1 et L2 : le **parcours « classique »** et le **parcours PRI** (Politique et Relations Internationales). Les étudiant.e.s intègrent le parcours PRI dès le début de L1 sous réserve de sélection par sa responsable.

Tous les étudiants et les étudiantes suivent le **module d'anglais**, ainsi qu'un **module de langue B** (allemand ou espagnol ou italien).

La présentation générale des cours de L1 et L2 est suivie, à chaque semestre, du tableau synoptique des **modalités de contrôle des connaissances** (MCC) indiquant aussi les crédits ECTS et les coefficients pour chaque matière et module.

Les **MCC** indiquent comment les évaluations ont lieu selon les modalités du cours, la session, et le statut de l'étudiant.e (RSE, Régime Spécial Etudiant).

Les abréviations sont à comprendre comme suit :

CC : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal – **E** : Ecrit – **O** : Oral – **VAL** : validation sans note

Les choix à effectuer par les étudiant.e.s sont indiqués dans des couleurs spécifiques, s'il y a lieu.

L1 – PREMIER SEMESTRE (Parcours classique)

Droit-Langues L1S1 Parcours Classique	Volume Horaire		
	CM	TD	Total
S1			334
M1.1 DROIT			60
INTRODUCTION GÉNÉRALE AU DROIT	36	16	52
EP1.1.2 CONFÉRENCES DE MÉTHODE	8	0	8
M1.2 DROIT			60
DROIT CONSTITUTIONNEL 1	36	16	52
CONFÉRENCES DE MÉTHODE	8	0	8
M1.3 ANGLAIS			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL BRITANNIQUE	0	24	24
TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ : INTRODUCTION AU THÈME ANGLAIS	0	12	12
TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ : INTRODUCTION À LA VERSION ANGLAISE	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ANGLAISE	12	0	12
M1.4.ALL ALLEMAND			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ALLEMAND	0	24	24
TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ : INTRODUCTION AU THÈME ALLEMAND	0	12	12
TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ : INTRODUCTION À LA VERSION ALLEMANDE	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ALLEMANDE	12	0	12
M1.4.ESP ESPAGNOL			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL	0	24	24
TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ : INTRODUCTION AU THÈME ESPAGNOL	0	12	12
TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ : INTRODUCTION À LA VERSION ESPAGNOLE	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ESPAGNOLE	12	0	12
M1.4.ITA ITALIEN			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ITALIEN	0	24	24
TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ : INTRODUCTION AU THÈME ITALIEN	0	12	12
TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ : INTRODUCTION À LA VERSION ITALIENNE	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ITALIENNE	12	0	12
M1.5 SPÉCIALITÉ			36
DROIT CONSTITUTIONNEL BRITANNIQUE	18	0	18
DROIT CONSTITUTIONNEL LANGUE B (ALL/ESP/ITA)	18	0	18
M1.6 TRANSVERSAL			58
INTRODUCTION AU DROIT COMPARÉ	20	0	20
INTRODUCTION HISTORIQUE AU DROIT	20	0	20
INTRODUCTION AUX ÉTUDES JURIDIQUES	12	0	12
MÉTHODOLOGIE DOCUMENTAIRE	4	2	6
STAGE VOLONTAIRE	0	0	0

Modalités de contrôle des connaissances du L1 S1 (Parcours classique)

Droit-Langues L1&L2 Parcours Classique	Coeff.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études						
			Session 1		Session 2		Session 1		Session 2						
			Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Durée de l'épreuve			
S1													42		
M1.1 DROIT													8 8		
EP1.1.1 INTRODUCTION GÉNÉRALE AU DROIT			ET E	03:00	ET E	03:00	ET E	03:00	ET E						
EP1.1.2 CONFÉRENCES DE MÉTHODE	0	0													
M1.2 DROIT													8 8		
EP1.2.1 DROIT CONSTITUTIONNEL 1	8	8	CC		ET E	03:00	ET E	03:00	ET E						03:00
EP1.2.2 CONFÉRENCES DE MÉTHODE	0	0													
M1.3 ANGLAIS													8 8		
EP1.3.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE: DROIT CONSTITUTIONNEL BRITANNIQUE	5	5	CC		ET E & O	02:00	ET E	02:00	ET E			ET E & O	02:00	ET E & O	02:00
EP1.3.2 TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ: INTRODUCTION AU THÈME ANGLAIS	1	1	CC		ET E & O	02:00	ET E	01:00	ET E			ET E & O	01:00	ET E & O	02:00
EP1.3.3 TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ: INTRODUCTION À LA VERSION ANGLAISE	1	1	CC		ET E & O	02:00	ET E	01:00	ET E			ET E & O	01:00	ET E & O	02:00
EP1.3.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ANGLAISE	1	1	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E			ET E	01:00	ET E	01:00
M1.4 ALL ALLEMAND													8 8		
EP1.4.ALL.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE: DROIT CONSTITUTIONNEL ALLEMAND	5	5	CC		ET E	02:00	ET E	02:00	ET E			ET E	02:00	ET E	02:00
EP1.4.ALL.2 TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ: INTRODUCTION AU THÈME ALLEMAND	1	1	CC		ET E	01:00	ET E	01:00	ET E			ET E	01:00	ET E	01:00
EP1.4.ALL.3 TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ: INTRODUCTION À LA VERSION ALLEMANDE	1	1	CC		ET E	01:00	ET E	01:00	ET E			ET E	01:00	ET E	01:00
EP1.4.ALL.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ALLEMANDE	1	1	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E			ET E	01:30	ET E	01:30
M1.4.ESP ESPAGNOL													8 8		
EP1.4.ESP.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE: DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL	5	5	CC		ET E	02:00	ET E	02:00	ET E			ET E	02:00	ET E	02:00
EP1.4.ESP.2 TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ: INTRODUCTION AU THÈME ESPAGNOL	1	1	CC		ET E	01:00	ET E	01:00	ET E			ET E	01:00	ET E	01:00
EP1.4.ESP.3 TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ: INTRODUCTION À LA VERSION ESPAGNOLE	1	1	CC		ET E	01:00	ET E	01:00	ET E			ET E	01:00	ET E	01:00
EP1.4.ESP.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ESPAGNOLE	1	1	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E			ET E	01:30	ET E	01:30
M1.4.ITA ITALIEN													8 8		
EP1.4.ITA.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE: DROIT CONSTITUTIONNEL ITALIEN	5	5	CC		ET E	02:00	ET E	02:00	ET E			ET E	02:00	ET E	02:00
EP1.4.ITA.2 TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ: INTRODUCTION AU THÈME ITALIEN	1	1	CC		ET E	01:00	ET E	01:00	ET E			ET E	01:00	ET E	01:00
EP1.4.ITA.3 TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ: INTRODUCTION À LA VERSION ITALIENNE	1	1	CC		ET E	01:00	ET E	01:00	ET E			ET E	01:00	ET E	01:00
EP1.4.ITA.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ITALIENNE	1	1	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E			ET E	01:30	ET E	01:30
M1.5 SPÉCIALITÉ													4 4		
EP1.5.1 DROIT CONSTITUTIONNEL BRITANNIQUE	2	2	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E			ET E	01:30	ET E	01:30
EP1.5.2 DROIT CONSTITUTIONNEL LANGUE B															
EP1.5.ALL.2 DROIT CONSTITUTIONNEL ALLEMAND	2	2	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E			ET E	02:00	ET E	02:00
EP1.5.ESP.2 DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL	2	2	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E			ET E	02:00	ET E	02:00
EP1.5.ITA.2 DROIT CONSTITUTIONNEL ITALIEN	2	2	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E			ET E	01:30	ET E	01:30
M1.6 TRANSVERSAL													6 6		
EP1.6.1 INTRODUCTION AU DROIT COMPARÉ	3	3	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E			ET E	01:00	ET E	01:00
EP1.6.2 INTRODUCTION HISTORIQUE AU DROIT	3	3	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E			ET E	01:00	ET E	01:00
EP1.6.3 INTRODUCTION AUX ÉTUDES JURIDIQUES	0	0													
EP1.6.4 MÉTHODOLOGIE DOCUMENTAIRE	0	0	Val		Val		Val		Val			Val		Val	
EP1.6.5 STAGE VOLONTAIRE	0	0													

L1 – PREMIER SEMESTRE (Parcours PRI)

Droit-Langues L1S1 Parcours PRI	Volume Horaire		
	CM	TD	Total
S1			362
M1.1 DROIT			60
INTRODUCTION GÉNÉRALE AU DROIT	36	16	52
CONFÉRENCES DE MÉTHODE	8	0	8
M1.2 DROIT			60
DROIT CONSTITUTIONNEL 1	36	16	52
CONFÉRENCES DE MÉTHODE	8	0	8
M1.3 ANGLAIS			88
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL BRITANNIQUE	0	24	24
TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ : INTRODUCTION AU THÈME ANGLAIS	0	12	12
TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ : INTRODUCTION À LA VERSION ANGLAISE	0	12	12
INTRODUCTION TO INTERNATIONAL RELATIONS I	20	0	20
HISTORY OF INTERNATIONAL RELATIONS	20	0	20
M1.4.ALL ALLEMAND			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ALLEMAND	0	24	24
TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ : INTRODUCTION AU THÈME ALLEMAND	0	12	12
TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ : INTRODUCTION À LA VERSION ALLEMANDE	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ALLEMANDE	12	0	12
M1.4.ESP ESPAGNOL			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL	0	24	24
TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ : INTRODUCTION AU THÈME ESPAGNOL	0	12	12
TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ : INTRODUCTION À LA VERSION ESPAGNOLE	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ESPAGNOLE	12	0	12
M1.4.ITA ITALIEN			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ITALIEN	0	24	24
TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ : INTRODUCTION AU THÈME ITALIEN	0	12	12
TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ : INTRODUCTION À LA VERSION ITALIENNE	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ITALIENNE	12	0	12
M1.5 SPÉCIALITÉ			36
DROIT CONSTITUTIONNEL BRITANNIQUE	18	0	18
DROIT CONSTITUTIONNEL LANGUE B (ALL/ESP/ITA)	18	0	18
M1.6 TRANSVERSAL			58
INTRODUCTION AU DROIT COMPARÉ	20	0	20
INTRODUCTION HISTORIQUE AU DROIT	20	0	20
INTRODUCTION AUX ÉTUDES JURIDIQUES	12	0	12
MÉTHODOLOGIE DOCUMENTAIRE	4	2	6
STAGE VOLONTAIRE	0	0	0

Modalités de contrôle des connaissances du L1 S1 (Parcours PRI)

Droit-Langues L1&L2 Parcours PRI	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études							
		Session 1			Session 2			Session 1			Session 2				
		Type contrôle	Type dépreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type dépreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type dépreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type dépreuve	Durée de l'épreuve		
S1	42														
M1.1 DROIT	8														
EP1.1.1 INTRODUCTION GÉNÉRALE AU DROIT	8	CC		ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00
EP1.1.2 CONFÉRENCES DE MÉTHODE	0														
M1.2 DROIT	8														
EP1.2.1 DROIT CONSTITUTIONNEL 1	8	CC		ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00
EP1.2.2 CONFÉRENCES DE MÉTHODE	0														
M1.3 ANGLAIS	8														
EP1.3.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE: DROIT CONSTITUTIONNEL BRITANNIQUE	4	CC		ET	E & O	02:00	ET	E	02:00	ET	E & O	02:00	ET	E & O	02:00
EP1.3.2 TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ: INTRODUCTION AU THÈME ANGLAIS	1	CC		ET	E & O	02:00	ET	E	01:00	ET	E & O	02:00	ET	E & O	02:00
EP1.3.3 TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ: INTRODUCTION À LA VERSION ANGLAISE	1	CC		ET	E & O	02:00	ET	E	01:00	ET	E & O	02:00	ET	E & O	02:00
EP1.3.PRI.4 Introduction to International Relations I	1	CC		ET	E	DOSSIER	ET	E	02:00	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER
EP1.3.PRI.5 History of International Relations	1	CC		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
M1.4.ALL ALLEMAND	8														
EP1.4.ALL.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE: DROIT CONSTITUTIONNEL ALLEMAND	5	CC		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
EP1.4.ALL.2 TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ: INTRODUCTION AU THÈME ALLEMAND	1	CC		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP1.4.ALL.3 TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ: INTRODUCTION À LA VERSION ALLEMANDE	1	CC		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP1.4.ALL.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ALLEMANDE	1	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E
M1.4.ESP ESPAGNOL	8														
EP1.4.ESP.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE: DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL	5	CC		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
EP1.4.ESP.2 TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ: INTRODUCTION AU THÈME ESPAGNOL	1	CC		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP1.4.ESP.3 TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ: INTRODUCTION À LA VERSION ESPAGNOLE	1	CC		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP1.4.ESP.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ESPAGNOLE	1	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E
M1.4.ITA ITALIEN	8														
EP1.4.ITA.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE: DROIT CONSTITUTIONNEL ITALIEN	5	CC		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
EP1.4.ITA.2 TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ: INTRODUCTION AU THÈME ITALIEN	1	CC		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP1.4.ITA.3 TRADUCTION DE SPÉCIALITÉ: INTRODUCTION À LA VERSION ITALIENNE	1	CC		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP1.4.ITA.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ITALIENNE	1	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E
M1.5 SPÉCIALITÉ	4														
EP1.5.1 DROIT CONSTITUTIONNEL BRITANNIQUE	2	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E
EP1.5.2 DROIT CONSTITUTIONNEL LANGUE B															
EP1.5.ALL.2 DROIT CONSTITUTIONNEL ALLEMAND	2	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E
EP1.5.ESP.2 DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL	2	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E
EP1.5.ITA.2 DROIT CONSTITUTIONNEL ITALIEN	2	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E
M1.6 TRANSVERSAL	6														
EP1.6.1 INTRODUCTION AU DROIT COMPARÉ	3	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E
EP1.6.2 INTRODUCTION HISTORIQUE AU DROIT	3	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E
EP1.6.3 INTRODUCTION AUX ÉTUDES JURIDIQUES	0														
EP1.6.4 METHODOLOGIE DOCUMENTAIRE	0	Val											Val		
EP1.6.5 STAGE VOLONTAIRE	0														

L1 – DEUXIEME SEMESTRE (Parcours classique)

Droit-Langues L1S2 Parcours Classique	Volume Horaire		
	CM	TD	Total
S2			320
M2.1 DROIT			60
DROIT DE LA FAMILLE	36	16	52
CONFÉRENCES DE MÉTHODE	8	0	8
M2.2 DROIT			60
DROIT CONSTITUTIONNEL 2	36	16	52
CONFÉRENCES DE MÉTHODE	8	0	8
M2.3 ANGLAIS			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL DES ÉTATS-UNIS	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CONSTITUTIONNEL DES ÉTATS-UNIS	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL DES ÉTATS-UNIS	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ANGLAISE	0	12	12
M2.4.ALL ALLEMAND			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ALLEMAND	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CONSTITUTIONNEL ALLEMAND	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ALLEMAND	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ALLEMANDE	0	12	12
M2.4.ESP ESPAGNOL			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ESPAGNOLE	0	12	12
M2.4.ITA ITALIEN			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ITALIEN	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CONSTITUTIONNEL ITALIEN	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ITALIEN	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ITALIENNE	0	12	12
M2.5 SPÉCIALITÉ			36
DROIT CONSTITUTIONNEL DES ÉTATS-UNIS	18	0	18
DROIT CONSTITUTIONNEL LANGUE B (ALL/ESP/ITA)	18	0	18
M2.6 TRANSVERSAL			44
INTRODUCTION AU DROIT ADMINISTRATIF	20	0	20
DROIT DES PERSONNES	20	0	20
MOBIL	2	2	4
STAGE VOLONTAIRE	0	0	0

Modalités de contrôle des connaissances du L1 S2 (Parcours classique)

	ECTS	Régime général												Régime spécial d'études			
		Session 1				Session 2				Session 1				Session 2			
		Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S2	42																
M2.1 DROIT	8																
EP2.1.1 DROIT DE LA FAMILLE	8	CC		ET	E & O	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E			03:00
EP2.1.2 CONFÉRENCES DE MÉTHODE	0																
M2.2 DROIT	8																
EP2.2.1 DROIT CONSTITUTIONNEL 2	8	CC		ET	E & O	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E			03:00
EP2.2.2 CONFÉRENCES DE MÉTHODE	0																
M2.3 ANGLAIS	8																
EP2.3.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL DES ÉTATS-UNIS	5	CC		ET	E & O	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	E & O		02:00
EP2.3.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CONSTITUTIONNEL DES ÉTATS-UNIS	1	CC		ET	E & O	02:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	E & O		02:00
EP2.3.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL DES ÉTATS-UNIS	1	CC		ET	E & O	02:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	E & O		02:00
EP2.3.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ANGLAISE	1	CC		ET	E & O	02:00	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	E & O		02:00
M2.4.ALL ALLEMAND	8																
EP2.4.ALL.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ALLEMAND	5	CC		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E			02:00
EP2.4.ALL.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CONSTITUTIONNEL ALLEMAND	1	CC		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E			01:00
EP2.4.ALL.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ALLEMAND	1	CC		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E			01:00
EP2.4.ALL.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ALLEMANDE	1	CC		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E			01:00
M2.4.ESP ESPAGNOL	8																
EP2.4.ESP.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL	5	CC		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E			02:00
EP2.4.ESP.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL	1	CC		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E			01:00
EP2.4.ESP.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL	1	CC		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E			01:00
EP2.4.ESP.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ESPAGNOLE	1	CC		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E			01:00
M2.4.ITA ITALIEN	8																
EP2.4.ITA.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ITALIEN	5	CC		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E			02:00
EP2.4.ITA.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CONSTITUTIONNEL ITALIEN	1	CC		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E			01:00
EP2.4.ITA.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ITALIEN	1	CC		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E			01:00
EP2.4.ITA.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ITALIENNE	1	CC		ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E			01:30
M2.5 SPÉCIALITÉ	4																
EP2.5.1 DROIT CONSTITUTIONNEL DES ÉTATS-UNIS	2	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E		01:30
EP2.5.2 DROIT CONSTITUTIONNEL LANGUE B																	
EP2.5.ALL.2 DROIT CONSTITUTIONNEL ALLEMAND	2	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E		02:00
EP2.5.ESP.2 DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL	2	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E		02:00
EP2.5.ITA.2 DROIT CONSTITUTIONNEL ITALIEN	2	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E		01:30
M2.6 TRANSVERSAL	6																
EP2.6.1 INTRODUCTION AU DROIT ADMINISTRATIF	3	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E		01:00
EP2.6.2 DROIT DES PERSONNES	3	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E		01:00
EP2.6.3 MOBIL	0	Val			Val			Val			Val			Val			
EP2.6.4 STAGE VOLONTAIRE	0																

L1 – DEUXIEME SEMESTRE (Parcours PRI)

Droit-Langues L1S2 Parcours PRI	Volume Horaire		
	CM	TD	Total
S2			328
M2.1 DROIT			60
DROIT DE LA FAMILLE	36	16	52
CONFÉRENCES DE MÉTHODE	8	0	8
M2.2 DROIT			60
DROIT CONSTITUTIONNEL 2	36	16	52
CONFÉRENCES DE MÉTHODE	8	0	8
M2.3 ANGLAIS			68
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL DES ÉTATS-UNIS	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CONSTITUTIONNEL DES ÉTATS-UNIS	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL DES ÉTATS-UNIS	0	12	12
INTRODUCTION TO INTERNATIONAL RELATIONS II	20	0	20
M2.4.ALL ALLEMAND			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ALLEMAND	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CONSTITUTIONNEL ALLEMAND	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ALLEMAND	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ALLEMANDE	0	12	12
M2.4.ESP ESPAGNOL			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ESPAGNOLE	0	12	12
M2.4.ITA ITALIEN			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ITALIEN	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CONSTITUTIONNEL ITALIEN	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ITALIEN	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ITALIENNE	0	12	12
M2.5 SPÉCIALITÉ			36
DROIT CONSTITUTIONNEL DES ÉTATS-UNIS	18	0	18
DROIT CONSTITUTIONNEL LANGUE B (ALL/ESP/ITA)	18	0	18
M2.6 TRANSVERSAL			44
INTRODUCTION AU DROIT ADMINISTRATIF	20	0	20
DROIT DES PERSONNES	20	0	20
MOBIL	2	2	4
STAGE VOLONTAIRE	0	0	0

Modalités de contrôle des connaissances du L1 S2 (Parcours PRI)

	ECTS	Coeff.	Régime général						Régime spécial d'études						
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2			
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	
S2													42		
M2.1 DROIT													8	8	
EP2.1.1 DROIT DE LA FAMILLE		8	CC				ET	E & O	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00
EP2.1.2 CONFÉRENCES DE MÉTHODE		0													
M2.2 DROIT													8	8	
EP2.2.1 DROIT CONSTITUTIONNEL 2		8	CC				ET	E & O	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00
EP2.2.2 CONFÉRENCES DE MÉTHODE		0													
M2.3 ANGLAIS													8	8	
EP2.3.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL DES ÉTATS-UNIS		5	CC				ET	E & O	02:00	ET	E	02:00	ET	E & O	02:00
EP2.3.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CONSTITUTIONNEL DES ÉTATS-UNIS		1	CC				ET	E & O	02:00	ET	E	01:00	ET	E & O	02:00
EP2.3.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL DES ÉTATS-UNIS		1	CC				ET	E & O	02:00	ET	E	01:00	ET	E & O	02:00
EP2.3.PRI.4 Introduction to International Relations II		1	CC				ET	E	DOSSIER	ET	E	02:00	ET	E	DOSSIER
M2.4. ALL ALLEMAND													8	8	
EP2.4.ALL.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ALLEMAND		5	CC				ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
EP2.4.ALL.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CONSTITUTIONNEL ALLEMAND		1	CC				ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP2.4.ALL.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ALLEMAND		1	CC				ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP2.4.ALL.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ALLEMANDE		1	CC				ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
M2.4.ESP ESPAGNOL													8	8	
EP2.4.ESP.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL		5	CC				ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
EP2.4.ESP.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL		1	CC				ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP2.4.ESP.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL		1	CC				ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP2.4.ESP.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ESPAGNOLE		1	CC				ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
M2.4.IT ITALIEN													8	8	
EP2.4.ITA.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ITALIEN		5	CC				ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
EP2.4.ITA.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CONSTITUTIONNEL ITALIEN		1	CC				ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP2.4.ITA.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CONSTITUTIONNEL ITALIEN		1	CC				ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP2.4.ITA.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ITALIENNE		1	CC				ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
M2.5 SPÉCIALITÉ													4	4	
EP2.5.1 DROIT CONSTITUTIONNEL DES ÉTATS-UNIS		2	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET
EP2.5.2 DROIT CONSTITUTIONNEL LANGUE B															
EP2.5.ALL.2 DROIT CONSTITUTIONNEL ALLEMAND		2	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET
EP2.5.ESP.2 DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL		2	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET
EP2.5.ITA.2 DROIT CONSTITUTIONNEL ITALIEN		2	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET
M2.6 TRANSVERSAL													6	6	
EP2.6.1 INTRODUCTION AU DROIT ADMINISTRATIF		3	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET
EP2.6.2 DROIT DES PERSONNES		3	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET
EP2.6.3 MOBIL		0		Val				Val			Val				Val
EP2.6.4 STAGE VOLONTAIRE		0													



B2 Présentation de la Licence 2ème année (L2)

Nom du responsable : Elizabeth Sheppard elizabeth.sheppard@univ-tours.fr

Deux parcours sont à distinguer en L1 et L2 : le **parcours « classique »** et le **parcours PRI** (Politique et Relations Internationales). Les étudiant.e.s intègrent le parcours PRI dès le début de L1 sous réserve de sélection par sa responsable.

Tous les étudiants et les étudiantes suivent le **module d'anglais**, ainsi qu'un **module de langue B** (allemand ou espagnol ou italien).

La présentation générale des cours de L1 et L2 est suivie, à chaque semestre, du tableau synoptique des **modalités de contrôle des connaissances** (MCC) indiquant aussi les crédits ECTS et les coefficients pour chaque matière et module.

Les **MCC** indiquent comment les évaluations ont lieu selon les modalités du cours, la session, et le statut de l'étudiant.e (RSE, Régime Spécial Etudiant).

Les abréviations sont à comprendre comme suit :

CC : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal – **E** : Ecrit – **O** : Oral – **VAL** : validation sans note

Les choix à effectuer par les étudiant.e.s sont indiqués dans des couleurs spécifiques, s'il y a lieu.

L2 – TROISIEME SEMESTRE (Parcours classique)

Droit-Langues L1&L2 Parcours Classique	Volume Horaire		
	CM	TD	Total
S3			338
M3.1 DROIT			60
DROIT DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE	36	16	52
CONFÉRENCES DE MÉTHODE	8	0	8
M3.2 DROIT			60
DROIT ADMINISTRATIF 1	36	16	52
CONFÉRENCES DE MÉTHODE	8	0	8
M3.3 ANGLAIS			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ET PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CRIMINAL AND TORT LAW)	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT PÉNAL ET PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CRIMINAL AND TORT LAW)	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ET PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CRIMINAL AND TORT LAW)	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ANGLAISE	12	0	12
M3.4.ALL ALLEMAND			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ALLEMAND	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CIVIL ALLEMAND	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ALLEMAND	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ALLEMANDE	12	0	12
M3.4.ESP ESPAGNOL			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ESPAGNOL	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CIVIL ESPAGNOL	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ESPAGNOL	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ESPAGNOLE	12	0	12
M3.4.ITA ITALIEN			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ITALIEN	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CIVIL ITALIEN	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ITALIEN	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ITALIENNE	12	0	12
M3.5 SPÉCIALITÉ			36
DROIT PÉNAL ET PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CRIMINAL AND TORT LAW)	18	0	18
DROIT CIVIL LANGUE B (ALL/ESP/ITA)	18	0	18
M3.6 TRANSVERSAL			62
INSTITUTIONS EUROPÉENNES	24	0	24
Au choix 1 EP parmi 2 ci-dessous :			24
FINANCES PUBLIQUES	24	0	
DROIT PÉNAL GÉNÉRAL 1	24	0	
COMPÉTENCES NUMÉRIQUES (PIX)	0	12	12
INSCRIPTION À UNE CERTIFICATION EN LANGUE ÉTRANGÈRE	0	0	0
STAGE VOLONTAIRE	0	0	0
TUTORAT PÉDAGOGIQUE	0	0	0
MÉTHODOLOGIE DOCUMENTAIRE (SCD) : Plagiat et identité numérique	0	2	2

Modalités de contrôle des connaissances du L2 S3 (Parcours classique)

Coef.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études					
		Session 1		Session 2		Session 1		Session 2		Session 1		Session 2	
		Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
	42	S3											
	8	M3.1 DROIT											
	8	EP3.1.1 DROIT DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE	CC	ET E	03:00	ET E	03:00	ET E	03:00	ET E	03:00	ET E	03:00
	0	EP3.1.2 CONFÉRENCES DE MÉTHODE											
	8	M3.2 DROIT											
	8	EP3.2.1 DROIT ADMINISTRATIF 1	CC	ET E	03:00	ET E	03:00	ET E	03:00	ET E	03:00	ET E	03:00
	0	EP3.2.2 CONFÉRENCES DE MÉTHODE											
	8	M3.3 ANGLAIS											
	5	EP3.3.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ET PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CRIMINAL AND TORT LAW)	CC	ET E & O	02:00	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E & O	ET E & O	ET E & O	02:00
	1	EP3.3.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT PÉNAL ET PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CRIMINAL AND TORT LAW)	CC	ET E & O	02:00	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E & O	ET E & O	ET E & O	02:00
	1	EP3.3.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ET PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CRIMINAL AND TORT LAW)	CC	ET E & O	02:00	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E & O	ET E & O	ET E & O	02:00
	1	EP3.3.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ANGLAISE	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E
	8	M3.4.ALL ALLEMAND											
	5	EP3.4.ALL.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ALLEMAND	CC	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E	02:00
	1	EP3.4.ALL.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CIVIL ALLEMAND	CC	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00
	1	EP3.4.ALL.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ALLEMAND	CC	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00
	1	EP3.4.ALL.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ALLEMANDE	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E
	8	M3.4.ESP ESPAGNOL											
	5	EP3.4.ESP.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ESPAGNOL	CC	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E	02:00
	1	EP3.4.ESP.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CIVIL ESPAGNOL	CC	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00
	1	EP3.4.ESP.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ESPAGNOL	CC	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00
	1	EP3.4.ESP.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ESPAGNOLE	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E
	8	M3.4.ITA ITALIEN											
	5	EP3.4.ITA.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ITALIEN	CC	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E	02:00
	1	EP3.4.ITA.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CIVIL ITALIEN	CC	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00
	1	EP3.4.ITA.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ITALIEN	CC	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00
	1	EP3.4.ITA.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ITALIENNE	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E	01:30	ET E
	4	M3.5 SPÉCIALITÉ											
	2	EP3.5.1 DROIT PÉNAL ET PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CRIMINAL AND TORT LAW)	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E
	2	EP3.5.2 DROIT CIVIL LANGUE B											
	2	EP3.5.ALL.2 DROIT CIVIL ALLEMAND	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E	02:00	ET E
	2	EP3.5.ESP.2 DROIT CIVIL ESPAGNOL	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E
	2	EP3.5.ITA.2 DROIT CIVIL ITALIEN	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E
	6	M3.6 TRANSVERSAL											
	2	EP3.6.1 INSTITUTIONS EUROPÉENNES	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E
	2	EP3.6.2 Au choix 1 EP parmi 2											
	2	EP3.6.FIP.2 FINANCES PUBLIQUES	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E
	2	EP3.6.DPG1.2 DROIT PÉNAL GÉNÉRAL 1	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E	01:00	ET E
	2	EP3.6.3 COMPÉTENCES NUMÉRIQUES (PIX)	Val		Val		Val		Val		Val		Val
	0	EP3.6.4 INSCRIPTION À UNE CERTIFICATION EN LANGUE ÉTRANGÈRE	Val		Val		Val		Val		Val		Val
	0	EP3.6.5 STAGE VOLONTAIRE											
	0	EP3.6.6 TUTORAT PÉDAGOGIQUE											
	0	EP3.6.7 MÉTHODOLOGIE DOCUMENTAIRE (SCD); Plagiat et identité numérique	Val		Val		Val		Val		Val		Val

L2 – TROISIEME SEMESTRE (Parcours PRI)

Droit-Langues L1&L2 Parcours PRI	Volume Horaire		
	CM	TD	Total
S3			366
M3.1 DROIT			60
DROIT DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE	36	16	52
CONFÉRENCES DE MÉTHODE	8	0	8
M3.2 DROIT			60
DROIT ADMINISTRATIF 1	36	16	52
CONFÉRENCES DE MÉTHODE	8	0	8
M3.3 ANGLAIS			88
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ET PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CRIMINAL AND TORT LAW)	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT PÉNAL ET PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CRIMINAL AND TORT LAW)	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ET PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CRIMINAL AND TORT LAW)	0	12	12
DYNAMICS OF INTERNATIONAL EXCHANGES	0	20	20
HISTORY OF IDEAS AND IR: IMPERIALISM AND SOVEREIGNTY	0	20	20
M3.4.ALL ALLEMAND			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ALLEMAND	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CIVIL ALLEMAND	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ALLEMAND	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ALLEMANDE	12	0	12
M3.4.ESP ESPAGNOL			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ESPAGNOL	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CIVIL ESPAGNOL	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ESPAGNOL	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ESPAGNOLE	12	0	12
M3.4.ITA ITALIEN	12	48	60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ITALIEN	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CIVIL ITALIEN	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ITALIEN	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ITALIENNE	12	0	12
M3.5 SPÉCIALITÉ			36
DROIT PÉNAL ET PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CRIMINAL AND TORT LAW)	18	0	18
DROIT CIVIL LANGUE B (ALL/ESP/ITA)	18	0	18
M3.6 TRANSVERSAL			62
INSTITUTIONS EUROPÉENNES	24	0	24
Au choix 1 EP parmi 2 ci-dessous :			24
FINANCES PUBLIQUES	24	0	
DROIT PÉNAL GÉNÉRAL 1	24	0	
COMPÉTENCES NUMÉRIQUES (PIX)	0	12	12
INSCRIPTION À UNE CERTIFICATION EN LANGUE ÉTRANGÈRE	0	0	0
STAGE VOLONTAIRE	0	0	0
TUTORAT PÉDAGOGIQUE	0	0	0
MÉTHODOLOGIE DOCUMENTAIRE (SCD)/ Plagiat et identité numérique	0	2	2

Modalités de contrôle des connaissances du L2 S3 (Parcours PRI)

ECTS	Coeff.	Description	Régime général						Régime spécial d'études									
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2						
			Type contrôle	Type dépruve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type dépruve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type dépruve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type dépruve	Durée de l'épreuve				
S3		42																
8		M3.1 DROIT																
	8	EP3.1.1 DROIT DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE	CC			ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00				
	0	EP3.1.2 CONFÉRENCES DE MÉTHODE																
8		M3.2 DROIT																
	8	EP3.2.1 DROIT ADMINISTRATIF 1	CC			ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00				
	0	EP3.2.2 CONFÉRENCES DE MÉTHODE																
8		M3.3 ANGLAIS																
	4	EP3.3.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ET PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CRIMINAL AND TORT LAW)	CC			ET	E&O	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	E&O	02:00		
	1	EP3.3.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT PÉNAL ET PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CRIMINAL AND TORT LAW)	CC			ET	E&O	02:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	
	1	EP3.3.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ET PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CRIMINAL AND TORT LAW)	CC			ET	E&O	02:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	
	1	EP3.3.PRI.4 Dynamics of International Exchanges	CC			ET	E	01:00	ET	E	02:00	ET	E	01:00				
	1	EP3.3.PRI.5 History of ideas and IR: imperialism and sovereignty	CC			ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00				
8		M3.4-ALL ALLEMAND																
	5	EP3.4.ALL.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ALLEMAND	CC			ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00				
	1	EP3.4.ALL.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CIVIL ALLEMAND	CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00				
	1	EP3.4.ALL.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ALLEMAND	CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00				
	1	EP3.4.ALL.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ALLEMANDE	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30				
8		M3.4.ESP ESPAGNOL																
	5	EP3.4.ESP.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ESPAGNOL	CC			ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00				
	1	EP3.4.ESP.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CIVIL ESPAGNOL	CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00				
	1	EP3.4.ESP.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ESPAGNOL	CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00				
	1	EP3.4.ESP.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ESPAGNOLE	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30				
8		M3.4.ITA ITALIEN																
	5	EP3.4.ITA.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ITALIEN	CC			ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00				
	1	EP3.4.ITA.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT CIVIL ITALIEN	CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00				
	1	EP3.4.ITA.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT CIVIL ITALIEN	CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00				
	1	EP3.4.ITA.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ITALIENNE	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30				
4		M3.5 SPÉCIALITÉ																
	2	EP3.5.1 DROIT PÉNAL ET PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CRIMINAL AND TORT LAW)	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00				
		EP3.5.2 DROIT CIVIL LANGUE B																
	2	EP3.5.ALL.2 DROIT CIVIL ALLEMAND	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00				
	2	EP3.5.ESP.2 DROIT CIVIL ESPAGNOL	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00				
	2	EP3.5.ITA.2 DROIT CIVIL ITALIEN	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00				
6		M3.6 TRANSVERSAL																
	2	EP3.6.1 INSTITUTIONS EUROPÉENNES	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00				
	2	EP3.6.2 Au choix 1 EP parmi 2																
	2	EP3.6.FIP.2 FINANCES PUBLIQUES	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00				
	2	EP3.6.DPG1.2 DROIT PÉNAL GÉNÉRAL 1	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00				
	2	EP3.6.3 COMPÉTENCES NUMÉRIQUES (PIX)	Val			Val			Val			Val						
	0	EP3.6.4 INSCRIPTION À UNE CERTIFICATION EN LANGUE ÉTRANGÈRE	Val			Val			Val			Val						
	0	EP3.6.5 STAGE VOLONTAIRE																
	0	EP3.6.6 TUTORAT PÉDAGOGIQUE																
	0	EP3.6.7 MÉTHODOLOGIE DOCUMENTAIRE (SCD) : Plagiat et identité numérique	Val			Val			Val			Val						

L2 – QUATRIEME SEMESTRE (Parcours classique)

Droit-Langues L1&L2 Parcours Classique	Volume Horaire		
	CM	TD	Total
S4			348
M4.1 DROIT			60
DROIT DES CONTRATS	36	16	52
CONFÉRENCES DE MÉTHODE	8	0	8
M4.2 DROIT			60
DROIT ADMINISTRATIF 2	36	16	52
CONFÉRENCES DE MÉTHODE	8	0	8
M4.3 ANGLAIS			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CONTRACT LAW)	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CONTRACT LAW)	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CONTRACT LAW)	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ANGLAISE	0	12	12
M4.4.ALL ALLEMAND			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ALLEMAND	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT PÉNAL ALLEMAND	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ALLEMAND	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ALLEMANDE	0	12	12
M4.4.ESP ESPAGNOL			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ESPAGNOL	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT PÉNAL ESPAGNOL	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ESPAGNOL	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ESPAGNOLE	0	12	12
M4.4.ITA ITALIEN			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ITALIEN	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT PÉNAL ITALIEN	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ITALIEN	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ITALIENNE	0	12	12
M4.5 SPÉCIALITÉ			36
DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CONTRACT LAW)	18	0	18
DROIT PÉNAL LANGUE B (ALL/ESP/ITA)	18	0	18
M4.6 TRANSVERSAL			72
Au choix 2 EP parmi 3 ci-dessous :			48
DROIT PÉNAL GÉNÉRAL 2	24	0	
DROIT DES AFFAIRES	24	0	
DROIT FISCAL	24	0	
MOBIL	2	2	4
STAGE VOLONTAIRE	0	0	0
TUTORAT PÉDAGOGIQUE	0	0	0
EP4.6.6 TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE	0	18	18
EP4.6.7 MÉTHODOLOGIE DOCUMENTAIRE (SCD)	0	2	2

Modalités de contrôle des connaissances du L2 S4 (Parcours classique)

Coef.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études							
		Session 1			Session 2			Session 1			Session 2				
		Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve		
S4															
42															
8	8														
M4.1 DROIT															
		EP4.1.1 DROIT DES CONTRATS	CC		ET E	03:00	ET E		03:00	ET E		03:00	ET E		03:00
		EP4.1.2 CONFÉRENCES DE METHODE													
		0 0													
8	8														
M4.2 DROIT															
		EP4.2.1 DROIT ADMINISTRATIF 2	CC		ET E	03:00	ET E		03:00	ET E		03:00	ET E		03:00
		EP4.2.2 CONFÉRENCES DE METHODE													
		0 0													
8	8														
M4.3 ANGLAIS															
		EP4.3.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CONTRACT LAW)	CC		ET E & O	02:00	ET E		02:00	ET E		02:00	ET E & O		02:00
		EP4.3.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CONTRACT LAW)	CC		ET E & O	02:00	ET E		01:00	ET E		01:00	ET E & O		02:00
		EP4.3.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CONTRACT LAW)	CC		ET E & O	02:00	ET E		01:00	ET E		01:00	ET E & O		02:00
		EP4.3.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ANGLAISE	CC		ET E & O	02:00	ET E		01:30	ET E		01:30	ET E & O		02:00
		0 0													
8	8														
M4.4 ALL ALLEMAND															
		EP4.4.ALL.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ALLEMAND	CC		ET E	02:00	ET E		02:00	ET E		02:00	ET E		02:00
		EP4.4.ALL.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT PÉNAL ALLEMAND	CC		ET E	01:00	ET E		01:00	ET E		01:00	ET E		01:00
		EP4.4.ALL.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ALLEMAND	CC		ET E	01:00	ET E		01:00	ET E		01:00	ET E		01:00
		EP4.4.ALL.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ALLEMANDE	CC		ET E	01:30	ET E		01:30	ET E		01:30	ET E		01:30
		0 0													
8	8														
M4.4.ESP ESPAGNOL															
		EP4.4.ESP.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ESPAGNOL	CC		ET E	02:00	ET E		02:00	ET E		02:00	ET E		02:00
		EP4.4.ESP.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT PÉNAL ESPAGNOL	CC		ET E	01:00	ET E		01:00	ET E		01:00	ET E		01:00
		EP4.4.ESP.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ESPAGNOL	CC		ET E	01:00	ET E		01:00	ET E		01:00	ET E		01:00
		EP4.4.ESP.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ESPAGNOLE	CC		ET E	01:30	ET E		01:30	ET E		01:30	ET E		01:30
		0 0													
8	8														
M4.4.IT ITALIEN															
		EP4.4.ITA.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ITALIEN	CC		ET E	02:00	ET E		02:00	ET E		02:00	ET E		02:00
		EP4.4.ITA.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT PÉNAL ITALIEN	CC		ET E	01:00	ET E		01:00	ET E		01:00	ET E		01:00
		EP4.4.ITA.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ITALIEN	CC		ET E	01:00	ET E		01:00	ET E		01:00	ET E		01:00
		EP4.4.ITA.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ITALIENNE	CC		ET E	01:30	ET E		01:30	ET E		01:30	ET E		01:30
		0 0													
8	8														
M4.5 SPÉCIALITÉ															
		EP4.5.1 DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CONTRACT LAW)	ET E		02:00	ET E		02:00	ET E		02:00	ET E		02:00	
		EP4.5.2 DROIT PÉNAL LANGUE B													
		EP4.5.ALL.2 DROIT PÉNAL ALLEMAND	ET O		00:15	ET O		00:15	ET O		00:15	ET O		00:15	
		EP4.5.ESP.2 DROIT PÉNAL ESPAGNOL	ET E		02:00	ET E		02:00	ET E		02:00	ET E		02:00	
		EP4.5.ITA.2 DROIT PÉNAL ITALIEN	ET O		00:15	ET O		00:15	ET O		00:15	ET O		00:15	
		0 0													
6	6														
M4.6 TRANSVERSAL															
		EP4.6 Au choix 2 EP parmi 3													
		EP4.6.DPG2 DROIT PÉNAL GÉNÉRAL 2	ET E		01:00	ET E		01:00	ET E		01:00	ET E		01:00	
		EP4.6.DDA DROIT DES AFFAIRES	ET E		01:00	ET E		01:00	ET E		01:00	ET E		01:00	
		EP4.6.DRF DROIT FISCAL	ET E		01:00	ET E		01:00	ET E		01:00	ET E		01:00	
		EP4.6.3 MOBIL	Val			Val			Val			Val			
		EP4.6.4 STAGE VOLONTAIRE													
		EP4.6.5 TUTORAT PÉDAGOGIQUE													
		EP4.6.6 TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE													
		EP4.6.7 MÉTHODOLOGIE DOCUMENTAIRE (SCD): Recherche d'information sur Internet	Val			Val			Val			Val			Val
		0 0													

L2 – QUATRIEME SEMESTRE (Parcours PRI)

Droit-Langues L1&L2 Parcours PRI	Volume Horaire		
	CM	TD	Total
S4			376
M4.1 DROIT			60
DROIT DES CONTRATS	36	16	52
CONFÉRENCES DE MÉTHODE	8	0	8
M4.2 DROIT			60
DROIT ADMINISTRATIF 2	36	16	52
CONFÉRENCES DE MÉTHODE	8	0	8
M4.3 ANGLAIS			88
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CONTRACT LAW)	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CONTRACT LAW)	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CONTRACT LAW)	0	12	12
SECURITY, RISK AND UNCERTAINTY IN IR	0	20	20
MODERN HISTORY: HISTORY OF TRADE CORPORATIONS	0	20	20
M4.4.ALL ALLEMAND			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ALLEMAND	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT PÉNAL ALLEMAND	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ALLEMAND	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ALLEMANDE	0	12	12
M4.4.ESP ESPAGNOL			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ESPAGNOL	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT PÉNAL ESPAGNOL	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ESPAGNOL	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ESPAGNOLE	0	12	12
M4.4.ITA ITALIEN			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ITALIEN	0	24	24
THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT PÉNAL ITALIEN	0	12	12
VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ITALIEN	0	12	12
MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ITALIENNE	0	12	12
M4.5 SPÉCIALITÉ			36
DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CONTRACT LAW)	18	0	18
DROIT PÉNAL LANGUE B (ALL/ESP/ITA)	18	0	18
M4.6 TRANSVERSAL			72
Au choix 2 EP parmi 3 ci-dessous :			48
DROIT PÉNAL GÉNÉRAL 2	24	0	
DROIT DES AFFAIRES	24	0	
DROIT FISCAL	24	0	
MOBIL	2	2	4
STAGE VOLONTAIRE	0	0	0
TUTORAT PÉDAGOGIQUE	0	0	0
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE	0	18	18
MÉTHODOLOGIE DOCUMENTAIRE (SCD)	0	2	2

Modalités de contrôle des connaissances du L2 S4 (Parcours PRI)

Droit-Langues L1&L2 Parcours PRI	Coef.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études											
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2								
			Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type d'épreuve	Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type d'épreuve	Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type d'épreuve	Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type d'épreuve						
S4	42																			
M4.1 DROIT	8	8																		
EP4.1.1 DROIT DES CONTRATS	8	8	CC			ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00						
EP4.1.2 CONFÉRENCES DE MÉTHODE	0	0																		
M4.2 DROIT	8	8																		
EP4.2.1 DROIT ADMINISTRATIF 2	8	8	CC			ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00						
EP4.2.2 CONFÉRENCES DE MÉTHODE	0	0																		
M4.3 ANGLAIS	8	8																		
EP4.3.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CONTRACT LAW)	4	4	CC			ET	E & O	02:00	ET	E	02:00	ET	E & O	02:00						
EP4.3.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CONTRACT LAW)	1	1	CC			ET	E & O	02:00	ET	E	01:00	ET	E & O	02:00						
EP4.3.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CONTRACT LAW)	1	1	CC			ET	E & O	02:00	ET	E	01:00	ET	E & O	02:00						
EP4.3.PRI.4 Security, risk and uncertainty in IR	1	1	CC			ET	E	DOSSIER	ET	E	02:00	ET	E	DOSSIER						
EP4.3.PRI.5 Modern History: History of Trade Corporations	1	1	CC			ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00						
M4.4.ALL ALLEMAND	8	8																		
EP4.4.ALL.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ALLEMAND	5	5	CC			ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00						
EP4.4.ALL.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT PÉNAL ALLEMAND	1	1	CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00						
EP4.4.ALL.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ALLEMAND	1	1	CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00						
EP4.4.ALL.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ALLEMANDE	1	1	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30						
M4.4.ESP ESPAGNOL	8	8																		
EP4.4.ESP.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ESPAGNOL	5	5	CC			ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00						
EP4.4.ESP.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT PÉNAL ESPAGNOL	1	1	CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00						
EP4.4.ESP.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ESPAGNOL	1	1	CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00						
EP4.4.ESP.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ESPAGNOLE	1	1	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30						
M4.4.ITA ITALIEN	8	8																		
EP4.4.ITA.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ITALIEN	5	5	CC			ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00						
EP4.4.ITA.2 THÈME JURIDIQUE APPLIQUÉ : DROIT PÉNAL ITALIEN	1	1	CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00						
EP4.4.ITA.3 VERSION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PÉNAL ITALIEN	1	1	CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00						
EP4.4.ITA.4 MAÎTRISER LA GRAMMAIRE ITALIENNE	1	1	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30						
M4.5 SPÉCIALITÉ	4	4																		
EP4.5.1 DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (CONTRACT LAW)	2	2	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00						
EP4.5.2 DROIT PÉNAL LANGUE B																				
EP4.5.ALL.2 DROIT PÉNAL ALLEMAND	2	2	ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15						
EP4.5.ESP.2 DROIT PÉNAL ESPAGNOL	2	2	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00						
EP4.5.ITA.2 DROIT PÉNAL ITALIEN	2	2	ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15						
M4.6 TRANSVERSAL	6	6																		
EP4.6 Au choix 2 EP parmi 3																				
EP4.6.DPG2 DROIT PÉNAL GÉNÉRAL 2	2	2	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00						
EP4.6.DDA DROIT DES AFFAIRES	2	2	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00						
EP4.6.DRF DROIT FISCAL	2	2	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00						
EP4.6.3 MOBIL	0	0		Val			Val						Val							
EP4.6.4 STAGE VOLONTAIRE	0	0																		
EP4.6.5 TUTORAT PÉDAGOGIQUE	0	0																		
EP4.6.6 TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE	2	2																		
EP4.6.7 MÉTHODOLOGIE DOCUMENTAIRE (SCD): Recherche d'information sur Internet	0	0		Val			Val						Val							



B3 Présentation de la Licence 3ème année (L3)

Nom du responsable : Marc Goetzmann marc.goetzmann@univ-tours.fr

Deux parcours sont à distinguer en L3 : le **parcours « droit public »** et le **parcours « droit privé »**.

Tous les étudiants et les étudiantes suivent le **module d'anglais**, ainsi qu'un **module de langue B** (allemand ou espagnol ou italien). Les cours de la partie « langues » ne changent pas en fonction du parcours droit public ou privé. Seuls changent les cours de droit disponibles dans les modules de droit ainsi que dans le module transversal.

Les étudiant.e.s peuvent poursuivre le module PRI s'ils l'ont choisi depuis la L1. Suivre les cours inclus dans le module PRI ouverts à tous les étudiant.e.s de L3 sans l'avoir fait en L1-L2 ne permet pas de valider ce module.

La présentation générale des cours est suivie, à chaque semestre, du tableau synoptique des **modalités de contrôle des connaissances** (MCC) indiquant aussi les crédits ECTS et les coefficients pour chaque matière et module.

Les **MCC** indiquent comment les évaluations ont lieu selon les modalités du cours, la session, et le statut de l'étudiant.e (RSE, Régime Spécial Etudiant).

Les abréviations sont à comprendre comme suit :

CC : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal – **E** : Ecrit – **O** : Oral – **VAL** : validation sans note

Les choix à effectuer par les étudiant.e.s sont indiqués dans des couleurs spécifiques, s'il y a lieu.

L3 – CINQUIEME SEMESTRE (Parcours Droit Public)

Droit-Langues L3 Droit Public	Volume Horaire		
	CM	TD	Total
S5			362
M5.1PUB DROIT			54
DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE 1	36	18	54
M5.2PUB DROIT			72
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC 1	36	0	36
DROIT ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX	36	0	36
M5.3PUB ANGLAIS			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (PROPERTY LAW)	0	18	18
TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (PROPERTY LAW)	0	24	24
COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTRODUCTION À L'INTERPRÉTATION EN ANGLAIS	0	18	18
M5.4.ALL PUB ALLEMAND			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ALLEMAND	0	18	18
TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ALLEMAND	0	24	24
COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTRODUCTION À L'INTERPRÉTATION EN ALLEMAND	0	18	18
M5.4.ESP PUB ESPAGNOL			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ESPAGNOL	0	18	18
TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ESPAGNOL	0	24	24
COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTRODUCTION À L'INTERPRÉTATION EN ESPAGNOL	0	18	18
M5.4.ITA PUB ITALIEN			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ITALIEN	0	18	18
TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ITALIEN	0	24	24
COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTRODUCTION À L'INTERPRÉTATION EN ITALIEN	0	18	18
M5.5PUB SPÉCIALITÉ			36
DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (PROPERTY LAW)	18	0	18
DROIT PRIVE LANGUE B (ALL/ESP/ITA)	18	0	18
M5.6PUB TRANSVERSAL			80
DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS	36	0	36
COMPARATIVE POLITICAL REGIMES AND CONSTITUTIONAL LAW IN EUROPE (PRI)	20	0	20
INTERNATIONAL ISSUES FOR AND IN EUROPE (PRI)	20	0	20
MOBIL	2	2	4
STAGE VOLONTAIRE	0	0	0

Modalités de contrôle des connaissances du L3 S5 (Parcours Droit Public)

Droit-Langues L3 Droit Public	Coeff.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études																			
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2																
			Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Durée de l'épreuve														
S5													42															
M5.1PUB DROIT													8															
EP5.1.1.PUB DROIT DE L'UNION EUROPEENNE 1													8	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00				
M5.2PUB DROIT													8															
EP5.2.1.PUB DROIT INTERNATIONAL PUBLIC 1													4	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00				
EP5.2.2.PUB DROIT ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX													4	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00				
M5.3PUB ANGLAIS													8															
EP5.3.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (PROPERTY LAW)													4	CC		ET	E & O	01:30	ET	E	01:30	ET	E & O	01:30				
EP5.3.2 TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (PROPERTY LAW)													2	CC		ET	E & O	01:30	ET	E	02:00	ET	E & O	01:30				
EP5.3.3 COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTRODUCTION À L'INTERPRÉTATION EN ANGLAIS													2	CC		ET	O	00:15	ET	O	00:05	ET	O	00:15				
M5.4.ALL. PUB ALLEMAND													8															
EP5.4.1.ALL LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ALLEMAND													4	CC		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00				
EP5.4.2.ALL TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ALLEMAND													2	CC		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00				
EP5.4.3.ALL COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTRODUCTION À L'INTERPRÉTATION EN ALLEMAND													2	CC		ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15				
M5.4.ESP PUB ESPAGNOL													8															
EP5.4.1.ESP LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ESPAGNOL													4	CC		ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30				
EP5.4.2.ESP TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ESPAGNOL													2	CC		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00				
EP5.4.3.ESP COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTRODUCTION À L'INTERPRÉTATION EN ESPAGNOL													2	CC		ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15				
M5.4.ITA PUB ITALIEN													8															
EP5.4.1.ITA LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ITALIEN													4	CC		ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30				
EP5.4.2.ITA TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ITALIEN													2	CC		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00				
EP5.4.3.ITA COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTRODUCTION À L'INTERPRÉTATION EN ITALIEN													2	CC		ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15				
M5.5.PUB SPÉCIALITÉ													4															
EP5.5.1 DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (PROPERTY LAW)													2	ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15			
EP5.5.2 DROIT PRIVÉ LANGUE B																												
EP5.5.2.ALL DROIT PRIVÉ ALLEMAND													2	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00			
EP5.5.2.ESP DROIT PRIVÉ ESPAGNOL													2	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00			
EP5.5.2.ITA DROIT PRIVÉ ITALIEN													2	ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15			
M5.6.PUB TRANSVERSAL													6															
EP5.6.1.PUB DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS													2	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00			
EP5.6.2.PUB COMPARATIVE POLITICAL REGIMES AND CONSTITUTIONAL LAW IN EUROPE													2	CC			ET	E	DOSSIER	ET	E	02:00	ET	E	DOSSIER			
EP5.6.3.PUB INTERNATIONAL ISSUES FOR AND IN EUROPE													2	CC			ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00			
EP5.6.4 MOBIL													0	Val			Val			Val			Val					
EP5.6.5 STAGE VOLONTAIRE													0															

L3 – CINQUIEME SEMESTRE (Parcours Droit Privé)

Droit-Langues L3 Droit Privé	Volume Horaire		
	CM	TD	Total
S5			358 (362)
M5.1PRIV DROIT			54
DROIT DES CONTRATS SPÉCIAUX	36	18	54
M5.2PRIV DROIT			72
Au choix 2 cours parmi 5 ci-dessous :			72
DROIT DES SOCIÉTÉS 1	36	0	0
DROIT DU TRAVAIL 1	36	0	0
PROCÉDURE CIVILE	36	0	0
PROCÉDURE PÉNALE	36	0	0
DROIT ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX	36	0	0
M5.3PRIV ANGLAIS			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (PROPERTY LAW)	0	18	18
TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (PROPERTY LAW)	0	24	24
COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTRODUCTION À L'INTERPRÉTATION EN ANGLAIS	0	18	18
M5.4.ALL PRIV ALLEMAND			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ALLEMAND	0	18	18
TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ALLEMAND	0	24	24
COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTRODUCTION À L'INTERPRÉTATION EN ALLEMAND	0	18	18
M5.4.ESP PRIV ESPAGNOL			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ESPAGNOL	0	18	18
TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ESPAGNOL	0	24	24
COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTRODUCTION À L'INTERPRÉTATION EN ESPAGNOL	0	18	18
M5.4.ITA PRIV ITALIEN			60
LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ITALIEN	0	18	18
TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ITALIEN	0	24	24
COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTRODUCTION À L'INTERPRÉTATION EN ITALIEN	0	18	18
M5.5 PRIV SPÉCIALITÉ			36
DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (PROPERTY LAW)	18	0	18
DROIT PRIVE LANGUE B (ALL/ESP/ITA)	18	0	18
M5.6 PRIV TRANSVERSAL			76 (80)
Au choix 2 EP parmi 6 ci-dessous :			72 (76)
DROIT DES SOCIÉTÉS 1	36	0	
DROIT DU TRAVAIL 1	36	0	
PROCÉDURE CIVILE	36	0	
PROCÉDURE PÉNALE	36	0	
DROIT ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX	36	0	
PRI : 2 cours obligatoires ci-dessous :	40	0	
COMPARATIVE POLITICAL REGIMES AND CONSTITUTIONAL LAW IN EUROPE	20	0	
INTERNATIONAL ISSUES FOR AND IN EUROPE	20	0	
EP5.6.3 MOBIL	2	2	4
EP5.6.4 STAGE VOLONTAIRE	0	0	0

Modalités de contrôle des connaissances du L3 S5 (Parcours Droit Privé)

Droit-Langues L3 Droit Privé	ECTS	Coeff.	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type dépreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type dépreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type dépreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type dépreuve	Durée de l'épreuve
S5	42													
M5.1 PRIV DROIT	8		ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00
EP5.1.1.PRIV DROIT DES CONTRATS SPÉCIAUX	8													
M5.2 PRIV DROIT	8													
EP5.2.1.PRIV Au choix 2 EP parmi 5														
EP5.2.DDS1.1.PRIV DROIT DES SOCIÉTÉS 1	4		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP5.2.DDT1.1.PRIV DROIT DU TRAVAIL 1	4		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP5.2.PCI.1.1.PRIV PROCÉDURE CIVILE	4		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP5.2.PPE.1.1.PRIV PROCÉDURE PÉNALE	4		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP5.2.DLF.1.1.PRIV DROIT ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX	4		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
M5.3 PRIV ANGLAIS	8													
EP5.3.1 LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (PROPERTY LAW)	4		CC			ET	E & O	01:30	ET	E	01:30	ET	E & O	01:30
EP5.3.2 TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (PROPERTY LAW)	2		CC			ET	E & O	01:30	ET	E	02:00	ET	E & O	01:30
EP5.3.3 COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTRODUCTION À L'INTERPRÉTATION EN ANGLAIS	2		CC			ET	O	00:15	ET	O	00:05	ET	O	00:15
M5.4 ALL PRIV ALLEMAND	8													
EP5.4.1 ALL LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ALLEMAND	4		CC			ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
EP5.4.2 ALL TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ALLEMAND	2		CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP5.4.3 ALL COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTRODUCTION À L'INTERPRÉTATION EN ALLEMAND	2		CC			ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15
M5.4 ESP PRIV ESPAGNOL	8													
EP5.4.1.ESP LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ESPAGNOL	4		CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
EP5.4.2.ESP TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ESPAGNOL	2		CC			ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
EP5.4.3.ESP COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTRODUCTION À L'INTERPRÉTATION EN ESPAGNOL	2		CC			ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15
M5.4 ITA PRIV ITALIEN	8													
EP5.4.1.ITA LANGUE JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ITALIEN	4		CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
EP5.4.2.ITA TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ITALIEN	2		CC			ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
EP5.4.3.ITA COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTRODUCTION À L'INTERPRÉTATION EN ITALIEN	2		CC			ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15
M5.5 PRIV SPÉCIALITÉ	4													
EP5.5.1 DROIT PRIVÉ DES PAYS DE COMMON LAW (PROPERTY LAW)	2		ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15
EP5.5.2 DROIT PRIVÉ LANGUE B														
EP5.5.2.ALL DROIT PRIVÉ ALLEMAND	2		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
EP5.5.2.ESP DROIT PRIVÉ ESPAGNOL	2		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
EP5.5.2.ITA DROIT PRIVÉ ITALIEN	2		ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15
M5.6 PRIV TRANSVERSAL	6													
EP5.6.1.PRIV Au choix 2 EP parmi 6	6													
EP5.6.DDS1.1.PRIV DROIT DES SOCIÉTÉS 1	3		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP5.6.DDT1.1.PRIV DROIT DU TRAVAIL 1	3		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP5.6.PCI1.1.PRIV PROCÉDURE CIVILE	3		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP5.6.PPE.1.1.PRIV PROCÉDURE PÉNALE	3		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP5.6.DLF.1.1.PRIV DROIT ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX	3		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP5.6.PRI1.1.PRIV 2 cours obligatoires	3													
EP5.6.PRIa.1.PRIV COMPARATIVE POLITICAL REGIMES AND CONSTITUTIONAL LAW IN EUROPE	2		CC			ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
EP5.6.PRIb.1.PRIV INTERNATIONAL ISSUES FOR AND IN EUROPE	1		CC			ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
EP5.6.3 MOBIL	0					VAL					VAL			
EP5.6.4 STAGE VOLONTAIRE	0													

L3 – SIXIEME SEMESTRE (Parcours Droit Public)

Droit-Langues L3 Droit Public	Volume Horaire		
	CM	TD	Total
S6			360
M6.1PUB DROIT			54
DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE 2	36	18	54
M6.2PUB DROIT			72
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC 2	36	0	36
DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE	36	0	36
M6.3PUB ANGLAIS			60
MOOT COURT EN ANGLAIS	0	18	18
TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : HUMAN RIGHTS AND INTERNATIONAL CRIMINAL LAW	0	24	24
COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTERPRÉTATION EN ANGLAIS	0	18	18
M6.4.ALL PUB ALLEMAND			60
MOOT COURT EN ALLEMAND	0	18	18
TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ALLEMAND	0	24	24
COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTERPRÉTATION EN ALLEMAND	0	18	18
M6.4.ESP PUB ESPAGNOL			60
MOOT COURT EN ESPAGNOL	0	18	18
TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ESPAGNOL	0	24	24
COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTERPRÉTATION EN ESPAGNOL	0	18	18
M6.4.ITA PUB ITALIEN			60
MOOT COURT EN ITALIEN	0	18	18
TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ITALIEN	0	24	24
COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTERPRÉTATION EN ITALIEN	0	18	18
M6.5PUB SPÉCIALITÉ			38
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC (HUMAN RIGHTS AND INTERNATIONAL CRIMINAL LAW)	20	0	20
DROIT PRIVE LANGUE B (ALL/ESP/ITA)	18	0	18
M6.6PUB TRANSVERSAL			76
CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	36	0	36
REGIONAL NON-WESTERN ISSUES (PRI)	20	0	20
HISTOIRE RÉGIONALE ET THÉMATIQUE HORS EUROPE (PRI)	20	0	20
STAGE VOLONTAIRE	0	0	0

Modalités de contrôle des connaissances du L3 S6 (Parcours Droit Public)

Droit-Langues L3 Droit Public	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études						
		Session 1			Session 2			Session 1			Session 2			
		Type contrôle	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve
S6	42													
M6.1.PUB DROIT	8													
EP6.1.1.PUB DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE 2	8	8	ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00
M6.2.PUB DROIT	8													
EP6.2.1.PUB DROIT INTERNATIONAL PUBLIC 2	4	4	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP6.2.2.PUB DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE	4	4	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
M6.3.PUB ANGLAIS	8													
EP6.3.1.MOOT COURT EN ANGLAIS	3	3	CC			ET	E & O	00:10	ET	E & O	00:10	ET	E & O	00:10
EP6.3.2.TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : HUMAN RIGHTS AND INTERNATIONAL CRIMINAL LAW	3	3	CC			ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
EP6.3.3.COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTERPRÉTATION EN ANGLAIS	2	2	CC			ET	O	00:15	ET	O	00:05	ET	O	00:15
M6.4.ALL PUB ALLEMAND	8													
EP6.4.1.ALL MOOT COURT EN ALLEMAND	3	3	CC			ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15
EP6.4.2.ALL TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ALLEMAND	3	3	CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP6.4.3.ALL COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTERPRÉTATION EN ALLEMAND	2	2	CC			ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15
M6.4.ESP PUB ESPAGNOL	8													
EP6.4.1.ESP MOOT COURT EN ESPAGNOL	3	3	CC			ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15
EP6.4.2.ESP TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ESPAGNOL	3	3	CC			ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
EP6.4.3.ESP COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTERPRÉTATION EN ESPAGNOL	2	2	CC			ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15
M6.4.ITA PUB ITALIEN	8													
EP6.4.1.ITA MOOT COURT EN ITALIEN	3	3	CC			ET	E & O	00:15	ET	E & O	00:15	ET	E & O	00:15
EP6.4.2.ITA TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ITALIEN	3	3	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
EP6.4.3.ITA COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTERPRÉTATION EN ITALIEN	2	2	CC			ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15
M6.5.PUB SPÉCIALITÉ	4													
EP6.5.1.PRI DROIT INTERNATIONAL PUBLIC (HUMAN RIGHTS AND INTERNATIONAL CRIMINAL LAW)	2	2	CC & ET	E & O	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
EP6.5.2.DROIT PRIVÉ LANGUE B														
EP6.5.2.ALL DROIT PRIVÉ ALLEMAND	2	2	ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15
EP6.5.2.ESP DROIT PRIVÉ ESPAGNOL	2	2	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
EP6.5.2.ITA DROIT PRIVÉ ITALIEN	2	2	ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15
M6.6.PUB TRANSVERSAL	6													
EP6.6.1.PUB CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	2	2	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
EP6.6.2.PUB REGIONAL NON-WESTERN ISSUES	2	2	CC			ET	E	DOSSIER	ET	E	02:00	ET	E	DOSSIER
EP6.6.3.PUB HISTOIRE RÉGIONALE ET THÉMATIQUE HORS EUROPE	2	2	CC			ET	O	01:00	ET	O	01:00	ET	O	01:00
EP6.6.4.STAGE VOLONTAIRE	0	0												

L3 – SIXIEME SEMESTRE (Parcours Droit Privé)

Droit-Langues L3 Droit Privé	Volume Horaire		
	CM	TD	Total
S6			356 (360)
M6.1PRIV DROIT			54
RÉGIME GÉNÉRAL DES OBLIGATIONS	36	18	54
M6.2PRIV DROIT			72
Au choix 2 EP parmi 5 ci-dessous :			72
DROIT DES SOCIÉTÉS 2	36	0	
DROIT DU TRAVAIL 2	36	0	
DROIT GÉNÉRAL DE L'UNION EUROPÉENNE	36	0	
DROIT DES BIENS	36	0	
DROIT PÉNAL SPÉCIAL DES PERSONNES	36	0	
M6.3PRIV ANGLAIS			60
MOOT COURT EN ANGLAIS	0	18	18
TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : HUMAN RIGHTS AND INTERNATIONAL CRIMINAL LAW	0	24	24
EP6.3.3 COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTERPRÉTATION EN ANGLAIS	0	18	18
M6.4.ALL PRIV ALLEMAND			60
MOOT COURT EN ALLEMAND	0	18	18
TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ALLEMAND	0	24	24
COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTERPRÉTATION EN ALLEMAND	0	18	18
M6.4.ESP PRIV ESPAGNOL			60
MOOT COURT EN ESPAGNOL	0	18	18
TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ESPAGNOL	0	24	24
COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTERPRÉTATION EN ESPAGNOL	0	18	18
M6.4.ITA PRIV ITALIEN			60
MOOT COURT EN ITALIEN	0	18	18
TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ITALIEN	0	24	24
COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTERPRÉTATION EN ITALIEN	0	18	18
M6.5PRIV SPÉCIALITÉ			38
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC (HUMAN RIGHTS AND INTERNATIONAL CRIMINAL LAW)	20	0	20
DROIT PRIVE LANGUE B (ALL/ESP/ITA)	18	0	18
M6.6PRIV TRANSVERSAL			72 (76)
Au choix 2 EP parmi 6 ci-dessous :			72 (76)
DROIT DES SOCIÉTÉS 2	36	0	0
DROIT DU TRAVAIL 2	36	0	0
DROIT GÉNÉRAL DE L'UNION EUROPÉENNE	36	0	0
DROIT DES BIENS	36	0	0
DROIT PÉNAL SPÉCIAL DES PERSONNES	36	0	0
PRI 2 cours obligatoires ci-dessous :	40	0	0
REGIONAL NON-WESTERN ISSUES	20	0	0
HISTOIRE RÉGIONALE ET THÉMATIQUE HORS EUROPE	20	0	0
STAGE VOLONTAIRE	0	0	0

Modalités de contrôle des connaissances du L3 S6 (Parcours Droit Privé)

Droit-Langues L3 Droit Privé	Coef.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
M6.1.PRIV DROIT													42	
S6													8	
EP6.1.1.PRIV RÉGIME GÉNÉRAL DES OBLIGATIONS													8	
M6.2.PRIV DROIT													8	
EP6.2.1.PRIV Au choix 2 EP parmi 5													8	
EP6.2.DDS2.1.PRIV DROIT DES SOCIÉTÉS 2													4	
EP6.2.DDT2.1.PRIV DROIT DU TRAVAIL 2													4	
EP6.2.DGU.1.PRIV DROIT GÉNÉRAL DE L'UNION EUROPÉENNE													4	
EP6.2.DDB.1.PRIV DROIT DES BIENS													4	
EP6.2.DPS.1.PRIV DROIT PÉNAL SPÉCIAL DES PERSONNES													4	
M6.3.PRIV ANGLAIS													8	
EP6.3.1.MOOT COURT EN ANGLAIS													3	
EP6.3.2.TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : HUMAN RIGHTS AND INTERNATIONAL CRIMINAL LAW													3	
EP6.3.3.COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTERPRÉTATION EN ANGLAIS													2	
M6.4.ALL PRIV ALLEMAND													8	
EP6.4.1.ALL MOOT COURT EN ALLEMAND													3	
EP6.4.2.ALL TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ALLEMAND													3	
EP6.4.3.ALL COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTERPRÉTATION EN ALLEMAND													2	
M6.4.ESP PRIV ESPAGNOL													8	
EP6.4.1.ESP MOOT COURT EN ESPAGNOL													3	
EP6.4.2.ESP TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ESPAGNOL													3	
EP6.4.3.ESP COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTERPRÉTATION EN ESPAGNOL													2	
M6.4.ITA PRIV ITALIEN													8	
EP6.4.1.ITA MOOT COURT EN ITALIEN													3	
EP6.4.2.ITA TRADUCTION JURIDIQUE APPLIQUÉE : DROIT PRIVÉ ITALIEN													3	
EP6.4.3.ITA COMMUNICATION JURIDIQUE ET INTERPRÉTATION EN ITALIEN													2	
M6.5.PRIV SPÉCIALITÉ													4	
EP6.5.1.PRI DROIT INTERNATIONAL PUBLIC (HUMAN RIGHTS AND INTERNATIONAL CRIMINAL LAW)													2	
EP6.5.2.DROIT PRIVÉ LANGUE B													2	
EP6.5.2.ALL DROIT PRIVÉ ALLEMAND													2	
EP6.5.2.ESP DROIT PRIVÉ ESPAGNOL													2	
EP6.5.2.ITA DROIT PRIVÉ ITALIEN													2	
M6.6.PRIV TRANSVERSAL													6	
EP6.6.1.PRIV Au choix 2 EP parmi 6													3	
EP6.6.DDS2.1.PRIV DROIT DES SOCIÉTÉS 2													3	
EP6.6.DDT2.1.PRIV DROIT DU TRAVAIL 2													3	
EP6.6.DGU.1.PRIV DROIT GÉNÉRAL DE L'UNION EUROPÉENNE													3	
EP6.6.DDB.1.PRIV DROIT DES BIENS													3	
EP6.6.DPS.1.PRIV DROIT PÉNAL SPÉCIAL DES PERSONNES													3	
EP6.6.PRI.1.PRIV 2 cours obligatoires													3	
EP6.6.PRIa.1.PRIV REGIONAL NON-WESTERN ISSUES													2	
EP6.6.PRIb.1.PRIV HISTOIRE RÉGIONALE ET THÉMATIQUE HORS EUROPE													1	
EP6.6.2.PRIV STAGE VOLONTAIRE													0	

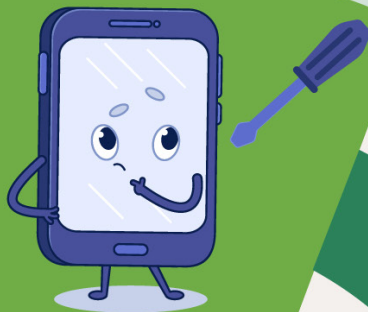
C Calendrier universitaire 2024/2025

Réunion de pré-rentrée L1 Droit-Langues	Mercredi 4 septembre, 10h-12h Amphi 4. Bâtiment Extension
Réunion de pré-rentrée L2/L3 Droit-Langues	Mercredi 4 septembre, 14h30 Amphi 4. Bâtiment Extension
Réunions d'information sur les modules d'ouverture (<i>obligatoire pour les étudiants de Lettres, Anglais, SDL et Espagnol</i>)	Vendredi 30 août 2024 à partir de 13h15
Formation obligatoire à l'Environnement Numérique de Travail	Mardi 27 août 2024 (UFR de droit)
Introduction obligatoire aux études juridiques	Jeudi 28 et vendredi 30 août (UFR de droit)
Inscriptions pédagogiques	Du 31 août au 9 septembre 2024
Début des cours du 1^{er} semestre	Droit : 3 septembre Langues : 9 septembre
« L'Université fait sa rentrée »	26 septembre 2024 à partir de 13h
Vacances d'automne	Du 29 octobre au 3 novembre 2024
Vacances de fin d'année (fermeture)	Du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025
Examens du 1^{er} semestre	Du 2 au 20 décembre 2024 Du 6 au 11 janvier 2025
Début des cours du 2^{ème} semestre	Droit & Langues : 13 janvier 2025
Vacances de février	Du 17 au 23 février 2025
Vacances de printemps	Du 14 au 27 avril 2025
Examens du 2nd semestre	Du 7 au 11 avril 2025 Du 28 avril au 16 mai 2025
Rattrapages (2^{nde} session)	Du 16 au 28 juin 2025

LE CYCLE DE VIE DU NUMÉRIQUE, PENSEZ-Y !

ACHETER RECONDITIONNÉ

permet d'éviter le coût environnemental d'un achat neuf, soit **75%** de l'impact d'un smartphone



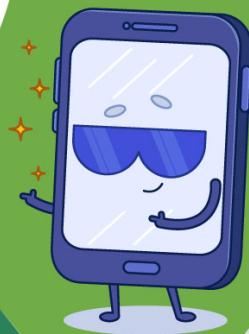
PROLONGER LA DURÉE DE VIE

et adopter les bonnes pratiques éco-numériques pour réduire l'impact de son appareil



RECYCLER OU RÉEMPLOYER

80% des matériaux du smartphone sont recyclables
mais seuls **15%** des appareils sont recyclés



Proche Professionnalisant Propre



Projet financé par
l'ANR dans le cadre
de France 2030

Précarité menstruelle, Cellules d'écoute contre les violences et les discriminations, toilettes neutres, prénom d'usage, information et sensibilisation des étudiant·es

Pour plus d'égalité entre tous et toutes !

Contre les discriminations et les violences

Vous êtes victime ou témoin de violence, de discrimination dans le cadre de vos études?
Vous avez besoin d'un conseil ou d'être orienté·e ?

vss@univ-tours.fr (violences sexistes et sexuelles)

stop-dicri.etu@univ-tours.fr (harcèlement, discriminations)

Mission égalité :



02.47.36.81.65



mission.egalite@univ-tours.fr

